

Situation du Département en matière de développement durable – rapport annuel 2024

Sommaire

Le rapport développement durable, observatoire de la collectivité	2
1. Le cadre de l'action	3
Gouvernance et pilotage	3
Cartographie des projets : première représentation	4
Sensibilisation et formation des acteurs de la collectivité	4
Indicateurs	7
Les décisions de l'Assemblée	9
Mobilisation des services de la collectivité	12
15 projets pour accélérer les transitions dans les territoires Breilliens	13
2. Les 5 enjeux de transformation écologique	19
2.1 La transition bas carbone	19
Performance environnementale des bâtiments	21
Déplacements	24
Achats responsables	27
Mobilités durables	30
Contribuer à la production d'énergie renouvelable	33
2.2 Politiques foncières	35
2.3 Biodiversité	40
2.4 Ressource en eau	43
2.5 Projet alimentaire territorial	47
2.6 Vulnérabilités sociales et environnementales	50
Vulnérabilités sociales et environnementales : un diagnostic des enjeux	50
Perspective : explorer l'impact du changement climatique sur le travail social	52
Transition écologique des établissements sociaux	53

Le rapport développement durable, observatoire de la collectivité

Le Code de l'environnement expose dans son article L110-1 que « Les espaces, ressources et milieux naturels [...], les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable ».

Il précise que cet objectif est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

L'article 5 de la loi du 4 août 2021 « loi de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales » a introduit l'Agenda 2030 comme cadre de référence du présent rapport sur la situation du développement durable (RSDD). L'évaluation de ce programme universel du développement durable adopté il y a 8 ans par l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelle en 2023, à mi-chemin de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 que la tendance à l'amélioration constatée dans les premières années peine à se maintenir.

En France, la déclinaison de l'Agenda 2030 a été inscrite dans la feuille de route nationale, également évaluée chaque année.



Evaluation des politiques et du fonctionnement de la collectivité

Le Rapport sur la situation du développement durable (RSDD) a vocation à faire le bilan et rendre compte de la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation.

Il doit rechercher une analyse de l'impact des actions, des politiques et programmes de la collectivité au regard des référentiels de développement durable, ainsi que l'identification des options stratégiques retenues par la collectivité pour les années à venir et leur traduction budgétaire.

1. Le cadre de l'action

Le Département s'est engagé dans son projet de mandature à faire de la transition écologique l'un des 3 piliers de son action. Sa déclinaison opérationnelle s'appuie sur les 5 enjeux :



La transversalité, la sobriété, les changements de pratiques, l'ingénierie publique en constituent les lignes directrices.

Ce périmètre constitue le cadre pour le suivi, l'analyse et l'évaluation dans les fiches qui suivent :

- Transition bas carbone : décarboner les activités de la collectivité et ses politiques.
- Politiques foncières : préserver les sols naturels, agricoles et forestiers.
- Biodiversité et ressource en eau : préserver et restaurer la biodiversité, assurer la disponibilité d'une eau de qualité et en quantité suffisante pour le territoire.
- Projet alimentaire territorial.
- Vulnérabilités sociales et environnementales.

Gouvernance et pilotage

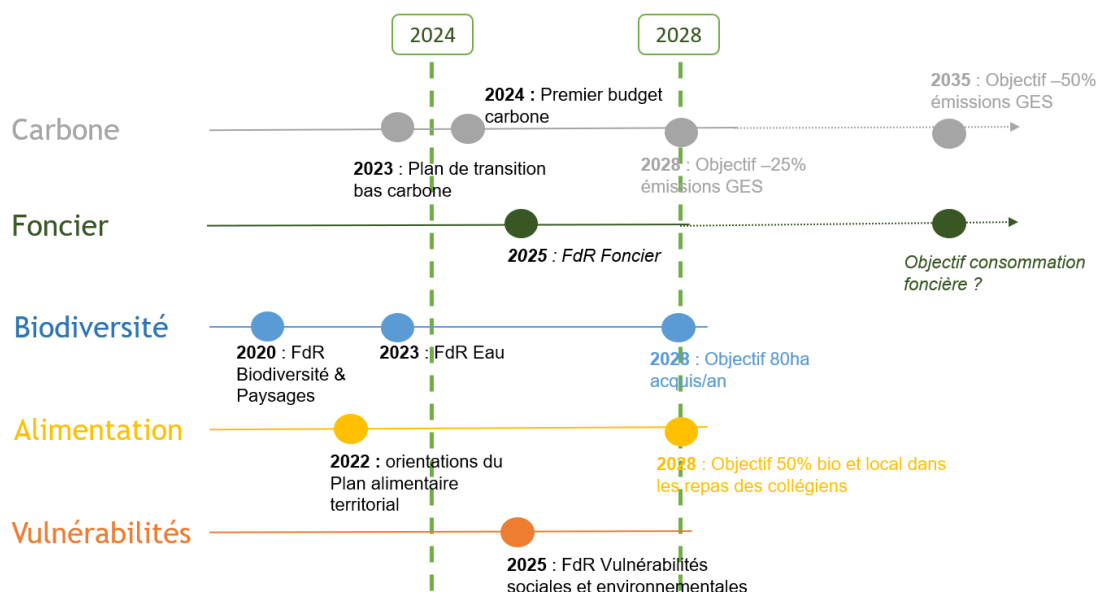
. Installation de nouvelles instances : comités de coordination

Réunions

Carbone	Biodiversité*	Foncier	Alimentation*	Vulnérabilités
30/08/2023	2/12/2024	16/01/2024	3/04/2024	26/01/2024
20/02/2024		2/09/2024	5/09/2024	
(/12/2024)				

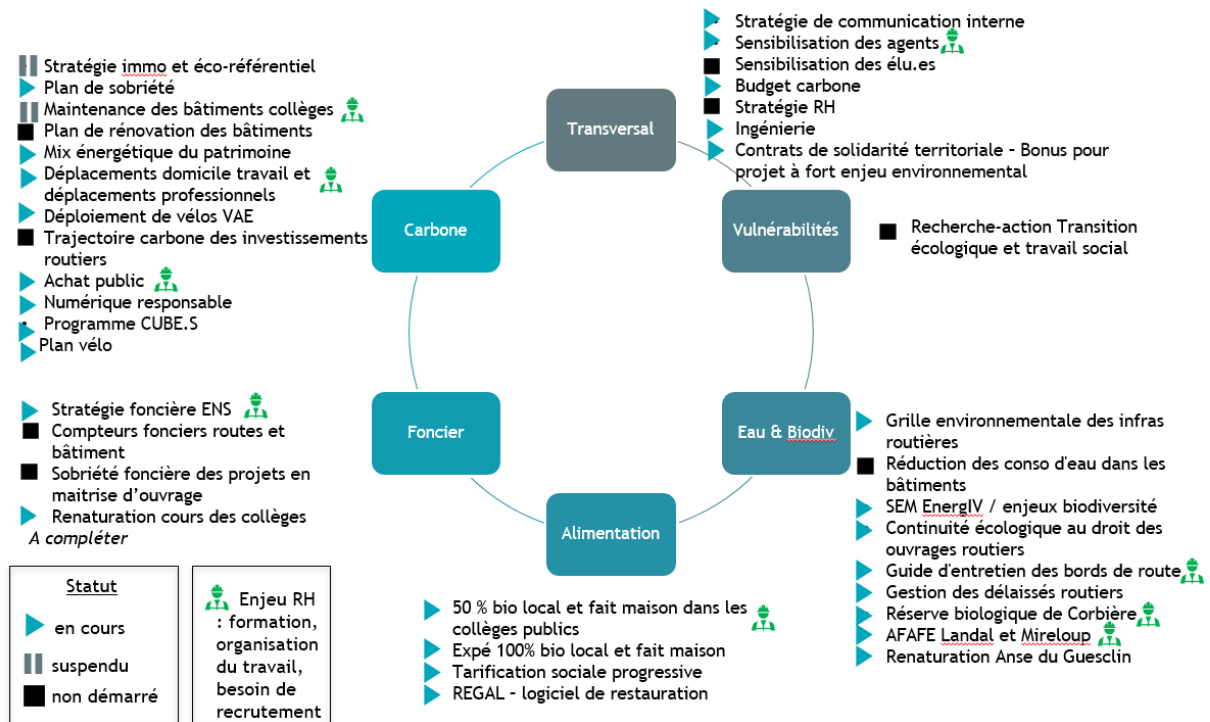
* instances préexistante

. Les grandes étapes de la démarche :



Cartographie des projets : première représentation

Les actions de transition sont recensées (ci-dessous version d'octobre 2024) afin d'en donner une vision d'ensemble. Certains projets sont en attente de décision, d'autres en cours de développement, les plus nombreux sont engagés. Des allocations de ressources humaines spécifiques sont en question.



Sensibilisation et formation des acteur.rices de la collectivité

Construction du programme de sensibilisation

Initiée pour mettre en œuvre le projet de mandat, la démarche de sensibilisation s'est structurée et enrichie progressivement à partir des retours d'expérience des premiers développements, pour organiser la montée en compétences de tout-es les agent-es. L'objectif est de former l'ensemble des agent-es de la collectivité d'ici à fin 2026.

Des enjeux multiples

- . Prendre conscience du caractère systémique de la crise climatique et écologique : expliquer les relations de cause à effet et les ordres de grandeur et d'importance relative.
- . Comprendre les enjeux : situer les risques et les dangers de modes de vie et de consommation non durables. Identifier la part de l'alimentation, du logement, des déplacements, et de la consommation dans l'empreinte environnementale. Transposer à la sphère professionnelle à partir du bilan GES de la collectivité.
- . Explorer les moyens d'agir de chacun.e et les solutions « à technologie constante ».
- . Développer l'intelligence collective pour une plus grande résilience.
- . Faciliter le changement et l'adaptation, la transformation de l'organisation.
- . Se projeter pour engager la transformation des activités et pour répondre concrètement aux enjeux de la transition.

. Identifier les politiques de la collectivité « leviers des transitions écologiques » et questionner l'action sociale comme facteur de résilience.

Deux outils de sensibilisation

D'une durée de 3 heures, ces séquences s'appuient sur 2 outils :

. la Fresque du climat, tournée vers les « causes du problème », qui permet de comprendre en 3 heures les mécanismes du dérèglement climatique et le rôle indéniable des activités humaines dans ce dérèglement ;

. l'atelier « Inventons nos vies bas carbone » : il décrypte l'empreinte carbone moyenne individuelle d'un.e français.e (10 tonnes de CO₂ par an) et il aborde les leviers et les solutions qui permettent de parvenir à 2 tonnes de CO₂ à l'horizon 2050. Il comprend également une présentation de l'empreinte carbone départementale (« Mon Département bas carbone »).

Les ateliers « Inventons nos vies bas carbone » s'appuient sur un réseau interne de 23 agent.es animateur.rices formé.es en 2023 et 2024 ; l'objectif cible est de sensibiliser 750 agent.es par an.

Bilan 2024 – perspectives

	2023	2024	perspectives 2025
Ateliers bas carbone	27	425	75 ateliers (potentiellement 1 200 agent.es)
Fresques du climat	92	138	28 ateliers (448 agent.es)
Cap sur les transitions (collèges)	140	262	80 agent.es
	259	872	

Contributions des agent.es

Tous ces ateliers comportent une séquence interactive d'idéation sur des actions climatiques potentielles, dont les contenus sont conservés et rapprochés pour un portrait sensible de l'état des réflexions des agent.es. Certaines agences s'en sont saisies pour mettre en place des plans d'action locaux. L'exploitation de ces contributions compilées a vocation à inspirer les plans d'action et préparer des formations « métier », et orienter la communication interne.

Exemples d'attentes exprimées :

- revoir la gestion des espaces verts en périphérie des bâtiments départementaux, à maintenir en gestion durable,
- revoir l'accès à la billetterie des transports collectifs dans les services pour les déplacements professionnels avec un protocole simple et clair,
- repenser la gestion des événements de service et à destination du public en intégrant les enjeux de réduction des déchets et d'approvisionnement bio/local des achats alimentaires,
- mettre en place un protocole et des outils simples permettant de renforcer l'usage du covoiturage de service et dans le cadre des déplacements domicile-travail,
- favoriser une sobriété d'usage numérique, et la mise en place d'un temps institutionnalisé et collectif de « rangement numérique »,
- revoir la gestion de l'eau sanitaire dans les bâtiments de la collectivité.

Zoom sur le programme de sensibilisation des agent.es des collèges

Ce groupe professionnel : chef.fes de cuisine, agent.es polyvalent.es d'entretien et de restauration représente 635 agent.es (bilan social 2021).

Des séquences de sensibilisation qui se sont progressivement intégrées dans la formation obligatoire des équipes de cuisine, mise en place à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Bilan 2023 et 2024 :

2023	2024	Perspective 2025
2 sessions avril et octobre (80+60=) 140 agent-es	2 sessions février et avril (130+72=) 202 agent-es 1 session 70 en octobre	1 session 60

Animées par un prestataire, ces formations à la question climatique sont adossées à une thématique transversale (égalité femme/homme, Laïcité) et s'intègrent dans un programme annuel. Leur contenu s'est perfectionné au fil des éditions successives pour devenir plus interactif.

Des temps forts pour les collectifs de travail :

5 temps de sensibilisation ont été organisés au cours de temps forts pour les collectifs de travail, en agence (3) ou sur le campus de Beauregard. Au 1/10/2024 environ 480 agent.es ont participé à ces animations, sur les déplacements : professionnels, domicile-travail, et le numérique responsable).

Un mois de l'innovation (novembre 2024) consacré aux transitions :

Plusieurs ateliers sont proposés pour découvrir de nouveaux outils de travail, apprendre à collaborer autrement, mieux vivre les changements et se projeter vers un avenir désirable.

Un projet de formation Biodiversité et Eau à l'attention des agent-es des routes :

En cohérence avec la rédaction d'un guide des transitions écologiques dans l'entretien routier, un projet de formation à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau est en réflexion pour les agent.es des centres d'exploitation (environ 220 agent.es), avec deux orientations : la sensibilisation aux obligations réglementaires de la collectivité, et la mise en œuvre pratique sur le terrain.

Indicateurs

Ils ont pour finalité de renseigner sur les modes de fonctionnement, les politiques d'achat et sont recueillis à partir des données de gestion courante. Le suivi dans la durée permet de mesurer les changements opérés dans le fonctionnement de la collectivité.

Chaque fois que possible, ces indicateurs sont rapprochés des objectifs issus du cadre national, ou bien de ceux que la collectivité s'est donnée.

Depuis 2018, le Département d'Ille-et-Vilaine publie une sélection de ces objectifs et indicateurs dans son rapport développement durable. Ils ont été revus en 2024 pour se conformer au modèle des cinq enjeux (dans le tableau qui suit ce renouvellement explique l'absence d'historique de certains indicateurs).

Thématiques	5 Enjeux	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Transitions / nombre d'agents sensibilisés	Transitions	Sensibiliser 750 agent.es en 2024 et tous les agent.es d'ici 2026				259
Énergie consommée dans les bâtiments	Carbone	Consommations d'énergie des bâtiments départementaux (en MWh)	61 454	74 998	62 382	57 246
Énergie consommée corrigée du climat	Carbone	Correction par rapport à l'année 2013 (en MWh)	78 043	84 979	78 536	73 702
Énergie renouvelable	Carbone	Part des énergies renouvelables bas-carbone consommées par le Département : réseaux de chaleur et bois	8,7 %	9,2 %	9,8 %	10,2 %
Déplacements / achat de v. à faibles émissions	Carbone	Lors du renouvellement des flottes automobiles > 20 véhicules, l'achat de véhicules à faibles émissions (<60 gCO2e) se fera dans une proportion minimale de 20 % pour les collectivités territoriales pour les parcs < 3,5 tonnes. (LTECV_ article 37)	22 véhicules électriques + 1 hybride rechargeable achetées	20 véhicules électriques achetés	38 véhicules électriques achetés	29 véhicules électriques achetés
Déplacements / véhicules à faibles émissions	Carbone	Part des v. à faibles émissions dans les achats de l'année	36 %	63 %	58 %	69 %
Déplacements / v. à faibles émissions	Carbone	Nombre de véhicules à faibles émissions et proportion dans le parc de véhicules < 3,5 tonnes		60 (19 %)	70 (22 %)	93 (28 %)
Déplacements / vélos de service	Carbone	Nombre de vélos à assistance électrique en service				70
Mobilité / transports collectifs	Carbone	Agent.es bénéficiaires de l'indemnité sur les abonnements en transport collectifs, nombre de bénéficiaires (nombre de mois)	549 (3 683 mois)	286 (1 540 mois)	376 bénéficiaires	513 (3 257 mois)


Thématiques	5 Enjeux	Objectifs / Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Mobilité / FMD covoiturage	Carbone	Nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durable (à partir du 1/09/2021) / covoiturage	/	52		196
Mobilité / FMD vélo	Carbone	Nb de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo, puis forfait mobilité durable (à partir du 1/09/2021)	152	217	268	376
Infrastructures de déplacements doux	Carbone	Linéaire Pistes cyclables (MOA départementale + subventions) en km Objectif mandat 250 kms				7,7
Espaces naturels sensibles	Biodiversité	Surfaces labellisées ENS (ha)				442 (17 sites)
Trame verte/trame bleue	Biodiversité	Opérations de restauration de la continuité biodiversité/eau par l'aménagement des infrastructures routières				30
Trame verte/trame bleue	Biodiversité / Foncier	Surfaces en zone de préemption en ha (toutes)				5 682
Achats (tous les marchés de la collectivité + SEM)	Ressources	Nombre de marchés réalisés dans l'année	674	857	723	772
Achats Part des marchés avec une considération environnementale	Ressources	PNAPD 2022-2025 : 50 % en 2024 et 10 0% en 2025, 100% d'ici 2025 (Plan national pour les achats durables 2022-2025) (*nouveau périmètre hors marchés subséquents à partir de 2024)	20%	25%	26%	61,20 %*
Agriculture biologique ou paysanne	Alimentation	Agriculture biologique ou paysanne : aides directes à la diversification Nb d'aides (valeur)				218 (1,39 M€)
Part du bio et du local dans l'alimentation des collègues	Alimentation	Part du bio et durable (part % en valeur de produits durables) Loi Egalim : 50 % produits durables dont 20% bio				19 %
Achats Part des marchés avec une considération sociale (nouveau périmètre en 2024)	Vulnérabilités	PNAPD 2022-2025 : 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale d'ici 2025 (% en nombre)	9 %	9,5 %	11 %	5,35 %
Insertion / clauses	Vulnérabilités	Heures d'insertion (heures) : 70 000 heures de travail annuel (SPASER 1) puis 100 000 heures en 2028 (SPASER 2)	84 375	106 099	88 813	90 068

Les décisions de l'Assemblée

Elles sont rapprochées ci-dessous des objectifs de développement durable auxquels elles contribuent en priorité.


. Contractualisation du pacte des mobilités locales

L'objectif des pactes de mobilité locale est de renforcer le développement des mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures fossiles par la réalisation d'infrastructures et la mise en œuvre d'une stratégie locale de mobilités douces. Dans cette étape, le Département approuve le financement des deux projets prioritaires à réaliser à court terme, sous la maîtrise d'ouvrage de chaque intercommunalité. Il valide le premier volet du protocole d'engagement à conclure avec chacun des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés et signe les trois premiers pactes des mobilités locales.

ODD09 : Bâtir des infrastructures de transport durables, résilientes et accessibles	9	
---	---	---

. Schéma départemental en faveur de l'autonomie et de l'inclusion


Ce schéma pose le cadre stratégique et opérationnel à l'horizon 2028, de l'action départementale en réponse à l'évolution de la population bretonne confrontée au vieillissement et à la prise en compte des situations de handicap.

ODD10 : réduire les inégalités - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous.	10	
--	----	---

. Adoption d'un nouveau dispositif de soutien aux projets des communes


Un dispositif simplifié pour rassembler 3 régimes d'aides, complémentaire des contrats départementaux de solidarité territoriale, différencié et pensé pour accorder le niveau de soutien le plus élevé aux communes rurales et dont la situation est la moins favorable.

Les opérations éligibles à ces aides concernent les études d'aide à la décision des élu-es locaux-les, les projets d'acquisition, de construction et réhabilitation de bâtiments communaux, d'aménagement de l'espace public à finalité environnementale ou d'amélioration de centre bourg, de logement social et service de proximité. Ce nouveau dispositif intègre les transitions écologiques (sobriété foncière, restauration de la biodiversité et des continuités écologiques, transition alimentaire, etc.).

ODD10 : réduire les inégalités Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous.	10	
--	----	---

. Renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre 2024-2029


Dans un contexte de pénurie de logements à prix abordable, de forte augmentation des tarifs de l'énergie, des difficultés d'accès et de maintien dans le logement pour les publics en situation de vulnérabilité sociale et économique, la nouvelle convention étend le périmètre de l'intervention départementale en faveur de l'habitat avec l'intégration de Saint-Malo Agglomération, et se dote d'objectifs ambitieux : agrément de 5 260 logements locatifs sociaux et de 550 logements Prêt social de location-accession, et pour le parc privé, participation à la réhabilitation d'environ 6 150 logements.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Accès à un logement décent.	11	
---	----	---

. Démocratie participative, évaluation du budget participatif


La démarche d'évaluation de la première édition du budget participatif départemental accorde une large place à la consultation du public et des parties prenantes ; au-delà du bilan quantitatif (10 286

votant.es, 131 projets soumis au vote, 60 projets lauréats), elle met en lumière les thématiques de solidarités et de transition écologique les plus fréquemment représentées parmi les projets lauréats.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables / participation citoyenne à la vie institutionnelle	11	
---	----	---

. Adhésion du Département à la centrale d'achat régionale

Le Département participe à la création de la nouvelle centrale Breizh Achat, en qualité de membre fondateur aux côtés de la Région et des autres départements bretons, pour prendre le relais des groupements d'achats pilotés par les services gestionnaires d'Établissement public local d'enseignement (EPLÉ), afin de renforcer le programme opérationnel d'alimentation durable nécessaire à la poursuite des objectifs de la loi Egalim. Il prendra part à la gouvernance pour établir et valider les stratégies d'achats de la centrale.

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2	
--	---	---

. Contrat local des solidarités

Le contrat local des solidarités à signer avec l'État concrétise l'engagement du Département dans le Pacte national des solidarités qui prend, à partir de janvier 2024, le relais de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il est décliné dans un programme opérationnel de 17 actions, co-financé à hauteur de 50 % par le Département, organisé en 3 axes :

- la prévention et la lutte contre les inégalités dès l'enfance,
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits,
- la construction d'une transition écologique et solidaire.

ODD1 : éliminer l'extrême pauvreté	1	
------------------------------------	---	---

. Augmentation du capital de la société d'économie mixte locale (SEML) Energ'iv

Le Département renouvelle son soutien à la SEML Energ'iv, qui propose de poursuivre son plan de développement des énergies renouvelables sur le territoire Breillien, en privilégiant la participation des communes et des citoyen.nes dans le cadre des sociétés de projet ; il entend placer la préservation de la biodiversité au cœur du développement de ces projets d'énergie renouvelable.

ODD7 une énergie propre et accessible.	7	
--	---	---

. Evaluation du devenir des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance

Le Département a souhaité évaluer la politique de soutien auprès des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance en Ille-et-Vilaine, âgés aujourd'hui de 18 à 25 ans et identifier ainsi des préconisations pour améliorer le dispositif.

ODD10 réduire les inégalités	10	
------------------------------	----	---


. Nouveau schéma de l'action sociale de proximité 2024-2028

Un nouveau schéma pour définir les orientations, poser les projets et les actions à conduire sur la période. Il s'appuie sur le bilan de la période précédente, et réaffirme l'ancrage territorial de l'action sociale. Il intègre les transitions numérique et écologique comme de nouveaux facteurs impactant les publics vulnérables.

ODD10 réduire les inégalités	
------------------------------	---

. Création d'une réserve biologique intégrale sur l'espace naturel sensible de la forêt de la Corbière

Le Département engage auprès de l'Office National des Forêts une démarche de mise en place du statut de réserve biologique intégrale pour la forêt de la Corbière, espace naturel sensible depuis 2002, bénéficiant du régime forestier depuis 2005. L'objectif est d'abandonner toute activité d'exploitation pour laisser la forêt évoluer librement, dans la logique d'une forte protection de la biodiversité, de l'étude scientifique de la séquestration du carbone et de l'adaptation au dérèglement climatique.

ODD15 : préserver et restaurer les écosystèmes continentaux en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts.	
--	---

Mobilisation des services de la collectivité

Au quotidien des actions sont entreprises, mises en œuvre, ou en développement ; elles témoignent d'un changement des pratiques et des comportements :

Fonctionnement : actions mises en œuvre en 2024

- . Coordination active de la démarche de transitions, afin de partager régulièrement l'état d'avancement des projets.
- . Construction de nouveaux moyens d'évaluation et de pilotage : expérimenter la comptabilité socio-environnementale CARE, construire un budget carbone, tester un système d'analyse de l'impact environnemental des services numériques.
- . Contribution aux réseaux professionnels de la solidarité sur le sujet des transitions bas carbone.
- . Sensibilisation et formation des agent-es : construire et déployer un plan de sensibilisation qui s'appuie sur des ressources internes, développer les compétences en matière d'achat public.
- . Développement de l'inclusion, notamment numérique.
- . Développement de bonnes pratiques pour les économies de ressources et de services numériques.
- . Eviter les déplacements professionnels inutiles en ayant recours aux réunions à distance.
- . S'assurer de la collecte des papiers et emballages en vue du recyclage, et améliorer le recyclage des équipements en fin de vie et des matériaux déconstruits.

Ainsi que des perspectives de renforcement pour les mois à venir :

- . Des dispositions environnementales et sociales plus exigeantes dans les marchés.
- . Augmentation de la durée de vie des équipements numériques, et du réemploi dans les mobiliers.
- . Renforcement de l'accessibilité des sites internet de la collectivité.

Les partenariats et les usager.ères

- . Un Département qui incite au développement durable dans ses partenariats et ses réseaux professionnels : soutien des établissements d'accueil, de l'animation culturelle et de la lecture publique, des projets artistiques, via les conventions et les appels à projet.
- . Dans les collèges : facilitation de la mixité filles garçons et des expériences de nature, renforcées en mettant en œuvre une démarche de désartificialisation des cours des établissements, l'éducation à l'écomobilité du quotidien, et dans les voyages éducatifs, un challenge d'économies d'énergie, des activités éducatives d'initiation à l'économie circulaire et permaculturelle.

15 projets pour accélérer les transitions dans les territoires Breilliens

Le Département accompagne les projets des communes et des intercommunalités en apportant une contribution financière et une ingénierie technique, administrative, juridique, dans une logique de solidarité territoriale et pour contribuer à l'atteinte des objectifs partagés de développement local.

Les 15 exemples de réalisations concrètes qui suivent illustrent ce soutien, avec l'appui des agences départementales dans les territoires sur les thématiques : « 150 projets locaux de services à la population au cours du mandat », « développement des mobilités actives », « préservation de la biodiversité et expérience de nature », etc.

Agence de Redon-Vallons

Le projet SenS à Langon

Porté par l'association Sentiers en Santé (SenS), le centre de santé communautaire de Langon vise à répondre aux enjeux d'accès aux droits et à la santé en milieu rural. Ce projet, coconstruit avec les habitant.es, se veut être un lieu de soin et de promotion de la santé mais aussi un espace de vie sociale. L'association a été soutenue à plusieurs reprises par le Département, notamment dans le cadre du dispositif de soutien à l'émergence de projets collectifs.



De son côté, la commune de Langon a procédé à la réhabilitation d'un bâtiment vacant en centre-bourg afin d'y accueillir de façon pérenne le centre de santé communautaire. Le projet a bénéficié d'une aide départementale cumulée au titre du dispositif Dynamisation des centres bourgs, et du Contrat départemental de solidarité territoriale.

Ce projet répond à l'ambition du projet de mandature de cofinancer 150 projets locaux (commerces, accès aux soins...) dans les communes et les quartiers qui en manquent.

La voie verte

Le Département est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble de la partie breillienne de la voie verte VD2 depuis 2020, soit environ 50 kms sur un linéaire qui en totalise 94 de Châteaubriant (44) à Ploërmel (56).

Chaque année, des travaux lourds de restauration sont engagés sur des segments de 2 à 5 kms. Ces travaux permettent d'assurer des déplacements doux (circulation de piétons, cycles, chevaux, ...) et sont mis en œuvre dans le respect du milieu naturel et de la biodiversité du site.

En 2023, des travaux de reprise de chaussée et de restauration du stabilisé ont été réalisés sur 2 kms entre les communes de Val-d'Anast et Les Brûlais, à hauteur de l'hippodrome.



Les 2 équipes des espaces naturels sensibles (ENS) de l'agence des pays de Redon et Vallons-de-Vilaine ont été mobilisées tout au long de l'année pour accompagner les travaux de restauration entrepris et pour assurer l'entretien régulier du linéaire. Il s'agit d'évacuer les branches et autres objets tombés sur la voie verte, d'assurer le bon écoulement de l'eau dans les fossés, de restaurer la surface de la voie et d'entretenir la végétation des bas-côtés.

La construction d'un abri à vélo pour le site de Bain-de-Bretagne

La construction d'un abri vélo a démarré fin 2023, sur le site de l'agence départementale et du CDAS du Semnon à Bain-de-Bretagne.

Les travaux ont été réalisés en régie par une équipe du service travaux de la Direction de la gestion des routes départementales, sous maîtrise d'œuvre du service construction.

En bardage bois et structure métallique, le local s'intègre au bâtiment existant.

La réalisation a été très appréciée et rapidement adoptée par les agent.es départementaux.ales (agence et CDAS) travaillant sur le site.



Agence de Rennes

Action « Prends ma roue »,

Une action collective pour permettre aux adultes éloigné.es de la pratique cyclable d'apprendre le vélo ou de se remettre en selle.

En 2023 l'action « Prends ma roue » a été déployée dans 5 communes du territoire de l'Agence départementale du pays de Rennes (Vern-sur-Seiche, l'Hermitage, Chateaugiron, La Chapelle-des-Fougeretz et Noyal-sur-Vilaine). Cette action a vocation à permettre aux adultes éloigné.es de la pratique cyclable d'apprendre le vélo ou de se remettre en selle après plusieurs années et d'appréhender le partage de la route.

Levier pour lutter contre la sédentarité, pour partager un temps en famille ou faciliter la mobilité des personnes, cette action permet aussi de faire évoluer les modes de déplacement vers des mobilités bas carbone. L'action est entièrement encadrée par les éducateur.rices sportif.ves départementaux.ales et se déploie par cycle de 6 semaines sur un même site.



Les communes sont parties prenantes en mettant à disposition un site, un lieu de stockage des vélos pendant le cycle et assurent le relais auprès des personnes cibles de l'action.

Cette action est également un support pour les publics accompagnés par les CDAS.

31 séances ont été encadrées en 2023.

Projet de réaménagement d'un commerce et l'extension d'une boulangerie bio à Coësmes

Il a permis le développement du commerce de proximité existant au sein de la commune avec l'accueil d'une boulangerie artisanale facilitant l'accès aux services de proximité et favorisant l'alimentation responsable. Une subvention de 80 000 euros a été attribuée dans le cadre du dispositif de dynamisation des centres bourgs. Ce projet répond à l'ambition du projet de mandature de cofinancer 150 projets locaux (commerces, accès aux soins...) dans les communes et les quartiers qui en manquent.



Chantier de lutte contre les plantes invasives sur l'espace naturel de l'étang de Marcillé-Robert

La jussie et l'hydrocotyle fausse renoncule sont 2 plantes invasives originaire d'Amérique du Sud. Elles se développent dans les eaux calmes et peu profondes. Elles bénéficient de conditions très favorables à leur développement dans l'étang de Marcillé-Robert, ce qui conduit à un appauvrissement de la biodiversité du site.

La lutte contre ces plantes invasives se traduit depuis plusieurs années par des opérations d'arrachage manuel. En 2023, 6 agent.es de l'équipe espaces naturels sensibles (ENS) du pays de Vitré ont été mobilisés pendant 15 jours. Ils ont été soutenus par l'association SEA 35 - Le Relais pour la troisième année consécutive, pendant 8 jours, avec la présence de 4 jeunes et de 2 encadrant.es. Ce projet répond à l'ambition du projet de mandature de préserver la biodiversité.



Création d'un liaison cyclable Retiers – Le Theil de Bretagne

Cet itinéraire cyclable de 2,3 kms constitue l'une des quatre liaisons prioritaires du plan vélo de Roche-aux-Fées Communauté, prévues d'ici 2026. Le projet permet notamment aux habitant.es du Theil-de-Bretagne d'accéder aux services présents à Retiers, via cette infrastructure de mobilité douce qui contribue à la transition écologique.

Cette piste permet également de favoriser l'intermodalité depuis la gare de Retiers. Les travaux se sont terminés en mars 2023 et l'inauguration s'est tenue le 20 septembre 2023.

Ce projet a bénéficié d'une subvention départementale dans le cadre du Contrat départemental de territoire (12,5 % du coût total d'une valeur de 928 085 euros HT). Ce projet répond à l'ambition de structurer et promouvoir une offre de mobilités accessible et bas-carbone.



Agence de Brocéliande

Prioriser des actions collectives moins émettrices de gaz à effet de serre

En 2023, le service vie sociale s'est attaché à porter une attention particulière aux questions environnementales liées à l'activité humaine et aux changements climatiques en cours.

C'est ainsi que le budget Fonds d'action sociale territorialisé (FAST) a été piloté en sensibilisant les professionnel.les à chaque élaboration de nouvelles actions collectives vers un plus grand respect de l'environnement et moins d'émission carbone. Pour exemples, les « sorties en famille » proposées dans le cadre de l'aide éducative à domicile se sont appuyées sur les activités proposées par les animateur.rices nature du département, en étant vigilant sur le respect d'un périmètre géographique raisonnable pour limiter les déplacements. A noter également la participation du Centre départemental d'action sociale à l'action « Qu'est-ce que tu fabriques ? J'économise », espace de gratuité organisé par le Centre social pour favoriser le réemploi et limiter la production de déchets.

Privilégier des produits respectueux de l'environnement chez les assistants familiaux

A l'initiative de la responsable des assistant.es familiaux.ales, l'ensemble des assistant.es familiaux.ales du territoire a été invité à un temps de partage de savoir-faire en matière de fabrication de produits cosmétiques et ménagers respectueux de l'environnement et de la santé (lessive, dentifrice, déodorant, fabrication d'éponges etc...). Les assistant.es familiaux.ales ayant un rôle éducatif central auprès des enfants qui leur sont confiés, l'objectif était donc double : sensibiliser des professionnel.les qui pourront changer leurs habitudes et ainsi les transmettre aux enfants.

Restaurer le paysage de landes dans le Vallon de la Chambre-aux-loups

La mission Espace naturel du service développement local met en œuvre, en lien avec le service Patrimoine naturel, les actions des plans de gestion définis pour chacun des sites ENS du pays de Brocéliande. En 2023, plusieurs opérations ont été réalisées sur le site du Vallon de la Chambre-aux-loups, dans la continuité des années précédentes, avec pour objectif de préserver les habitats et espèces présentes, permettre une meilleure reconnaissance par les habitant.es et le maintien d'activités de loisirs respectueuses de la biodiversité présente : restauration du paysage de landes par un éclaircissement d'un peuplement de résineux, pose d'une signalétique spécifique, après concertation avec l'ensemble des acteur.rices locaux.ales et utilisateur.rices du site sur le plan des cheminements pour les pratiques de randonnées pédestres, équestres et cyclistes.



Support de signalétique créé par les agent.es de l'équipe ENS et restauration de landes

Acquisition du site de Haute Lande à Monterfil

Fin 2023, l'équipe a également pris en charge la gestion d'un nouveau site acquis par le Département, 21 hectares au lieu-dit Haute Lande à Monterfil, qui participe de la préservation des landes du territoire.

Les actions d'ingénierie en lien avec les transitions

L'ingénierie départementale déployée auprès des communes : en 2023, 26 communes (dont 18 de moins de 2 000 habitant.es) sur 33 ont été accompagnées avec une ou plusieurs interventions selon la nature des projets : à titre d'exemple, une aide à la définition d'un projet de territoire associant une étude d'aménagement du centre-bourg et un projet de création d'un tiers lieu pour la commune de Saint-Maugan.

Traitement du ressuage par lait de chaux

Avec le changement climatique et l'augmentation des épisodes de fortes chaleurs, le ressuage des chaussées est devenu un phénomène courant. Le Département a fait le choix d'expérimenter de nouvelles techniques plus respectueuses de l'environnement et plus innovantes, ainsi un traitement au lait de chaux est mis en œuvre sur deux secteurs. Ces expérimentations ont permis de constater l'efficacité du processus à Plélan-le-Grand sur près de 2,5 kms et sur près de 14 kms à St Méen-le-Grand.

Agence de Fougères

La réalisation de la liaison cyclable entre Saint-Sauveur-des-Landes et le pôle d'échanges multimodal de Romagné

Une liaison douce reliant la zone d'activités de Plaisance à Saint-Sauveur-des-Landes et le pôle d'échanges multimodal de Romagné a été inaugurée le 8 juillet 2023. Le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage de la liaison cyclable et Fougères agglomération le pôle d'échanges multimodal. Cette liaison cyclable s'inscrit dans le plan départemental Réseau Vélo Express 35.

Elle constitue ainsi une infrastructure intégrée au sein d'un programme d'aménagement partenarial avec Fougères agglomération pour développer les mobilités aux portes d'entrée du pays de Fougères par la pratique des mobilités actives, l'accès aux autres modes de déplacements partagés comme le covoiturage ou le transport collectif.

L'aménagement de la piste cyclable a été réalisé par le Département avec le soutien d'autres partenaires. Le Département a également soutenu le pôle d'échanges multimodal en 2022, ainsi que la création d'un giratoire pour sécuriser les accès au pôle.



L'accompagnement technique et financier pour l'aménagement d'une zone humide à Javené

Au titre de la programmation 2023 du contrat départemental de solidarité territoriale, le Département a soutenu le projet de valorisation de zone humide porté par la commune de Javené. C'est la première fois qu'un tel projet a été soutenu au titre des contrats de territoire. Le projet répond à plusieurs enjeux : la vision d'ensemble de la zone étudiée, la restauration du cours d'eau, l'infiltration naturelle des eaux, la recherche d'une meilleure alimentation en eau, la protection et la diversification de la flore en place, le maintien de l'aspect ludique et pédagogique du site pour l'accueil des scolaires et des habitants du quartier.

Ce projet a fait l'objet d'une prestation de conseil en ingénierie des équipes du Département, conformément aux nouvelles orientations pour l'accompagnement des communes et des acteurs locaux, y compris sur les sujets en lien avec les espaces naturels et la biodiversité.

Un nouveau commerce à Dourdain

Au titre de l'appel à projets « revitalisation des centres bourgs », la commune de Dourdain, alors qu'elle n'accueillait plus qu'un seul commerce, a été accompagnée en 2023 par le Département pour la création d'une épicerie, d'une boulangerie et de 3 logements locatifs sociaux communaux conventionnés, en intégrant les nouvelles exigences de performances énergétiques. L'acquisition du bâtiment avait déjà fait l'objet d'une aide départementale et cette fois les travaux de réhabilitation ont donné lieu à une subvention de 50 000 euros.

2. Les 5 enjeux de transformation écologique

2.1 La transition bas carbone

TRANSITION BAS CARBONE
Élue référente : Emmanuelle Rousset (vice présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la transition écologique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la coordination des politiques transversales)
Services référents : pôle Dynamiques territoriales, direction de la Transformation écologique
Document de référence : Plan de transition bas carbone



Projet de mandature

« Le Département contribuera à la bataille pour le climat en faisant prendre à son patrimoine le tournant d'une performance environnementale maximale. Il s'agira de répondre au double enjeu de participation à l'effort collectif pour une réduction drastique des émissions carbone et d'être exemplaire pour encourager nos partenaires à suivre le même chemin.

Au-delà de la mise en application des réglementations nationales, nous porterons une ambition supplémentaire tant pour les nouvelles constructions que pour les opérations de maintenance du bâti existant avec un haut degré d'exigence de performance environnementale. Nous soutiendrons l'innovation technique en privilégiant les technologies propres. Nous utiliserons le levier de la politique des achats pour encourager les productions renouvelables ou durables.

Le Département se mobilisera pour :

- Répondre aux enjeux environnementaux en étant exemplaire dans la gestion de son patrimoine bâti ;
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Parties Prenantes

- . Toutes les directions et services de la collectivité.
- . Collectivités locales bénéficiaires des dispositifs de solidarité territoriale.

Données clés

- . Bilan GES de la collectivité en 2021 : 64 000 tCO²e.

Enjeux budgétaires dans les politiques départementales

Toutes dépenses d'énergie 2022 : 8,186 millions d'euros TTC, 53 % de ces dépenses financent des énergies dont le contenu carbone dépasse 100 gCO₂e par kWh.

Toutes dépenses d'énergie 2023 : 14,57 millions d'euros TTC (soit une augmentation 2022-23 de 78 %).

Réalisations

1) Le management de la comptabilité d'émissions de gaz à effet de serre.

2023-24 : acquisition des bases du bilan carbone (2 nouveaux agents formés)

2024 : mise en pratique de l'éco-évaluation routière à l'aide du logiciel SEVE avec l'accompagnement CEREMA. Organisation d'un nouveau groupe de travail Carbone : partage de la méthodologie, échanges de pratiques, sources d'information.

Evaluer les émissions de GES prévisionnelles des politiques publiques de la collectivité :

Le Budget carbone est une démarche innovante et volontariste, qui se propose de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre des projets et des programmes d'action de la collectivité, en parallèle de la gestion budgétaire. Attachées aux grandes étapes budgétaires, ces données chiffrées (en tonnes équivalent CO²) d'impact prévisionnel auront pour finalité d'apporter une aide à la décision, en déclinant et en annualisant l'objectif du plan de transition bas-carbone de baisse de 25 % des émissions de GES à l'horizon 2030.

En 2024, le Budget carbone a été expérimenté dans trois directions : systèmes numériques, bâtiments et grands travaux d'infrastructures, avec comme objectif de faire l'état des lieux des méthodes de comptabilité carbone existantes et d'identifier les travaux à réaliser pour améliorer les données et diminuer leur incertitude. Il s'agit ainsi d'approfondir et de valider une méthode de comptabilité GES propre à chaque direction métier.

En 2025, le Budget carbone sera élargi à l'ensemble des fonctions support et moyens généraux, aux activités de gestion de la voirie ainsi qu'aux des déplacements professionnels. Les mêmes méthodes et objectifs que ceux développés en 2024 seront repris pour déployer le Budget carbone en 2025. L'objectif est d'appliquer le Budget carbone à l'ensemble la collectivité en 2026.

2) Gouvernance

Comité de coordination bas carbone transversal élu-es / directions (finances, achats, routes, bâtiements, déplacements, solidarités humaines et territoriales), installé en août 2023, il s'est réuni à deux reprises en 2024.

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Transversalité de la gouvernance, pilotage et anticipation avec le budget carbone.

Perspectives

Le prochain Beges portera sur l'année 2024. Il permettra d'établir un premier bilan du plan de transition. L'analyse de l'impact du programme de réduction des émissions et son pilotage en vue d'atteindre l'objectif des -25 % constitueront des priorités de l'année à venir.

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable (ODD)



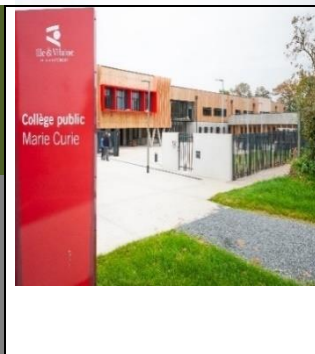
Les fiches qui suivent détaillent quatre démarches au centre de la transition bas-carbone de la collectivité :

- . la performance environnementale des bâtiments,
- . le plan de mobilité,
- . achats responsables : le nouveau Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER),
- . mobilités durables (territoire).

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Élu.e.s référent.e.s : Frédéric Martin, élu en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jeanne Larue, vice-présidente en charge de l'éducation (collèges)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des bâtiments, services construction des agences



Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour répondre aux enjeux environnementaux en étant exemplaire dans la gestion du patrimoine bâti, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les projets inscrits dans le plan de transition bas carbone

- . Actualiser la stratégie immobilière et rédiger son éco-référentiel, pour mettre le cadre de référence, tant pour la construction que la rénovation, à disposition des maîtres d'œuvres et des services.
- . Planifier la rénovation des bâtiments.
- . Actualiser le plan de sobriété.
- . Réviser l'organisation de la maintenance des bâtiments et des équipements des collèges publics.
- . Décarboner le mix énergétique du patrimoine départemental.
- . Renaturer les cours des collèges.
- . Participer au challenge Cube.s.

Enjeu budgétaire

Dépenses de fonctionnement 2023 : 18,425 Millions d'euros.

Dépenses d'investissement : 47,73 Millions d'euros.

Consommation d'énergie des bâtiments

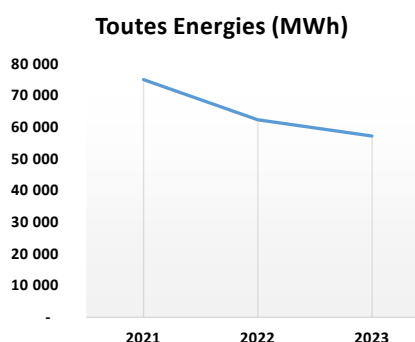
Pour 2023, la consommation d'énergie des bâtiments dont le Département paie les factures s'élève à : 57 246 MWh (consommations du Service départemental d'incendie et de secours incluses).

En données brutes, cette consommation a diminué de 24 % environ depuis 2021.

Les émissions de gaz à effet de serre correspondantes s'élèvent à 9 870 tonnes équivalent carbone (tCO_e) par rapport à 2021, elles diminuent de - 27 %.

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer cette tendance :

- l'évolution de la surface du bâti,
- les proportions (mix énergétique) et les usages des différentes énergies,
- l'action constante d'amélioration de l'efficacité énergétique de ce patrimoine et de ses équipements techniques,
- la variation de la froidure hivernale, et le comportement des utilisateurs, notamment pour l'année 2021, période de lutte contre la pandémie Covid (avec le recours à l'aération comme geste barrière), comparée à 2023, année de sobriété énergétique.



Malgré ces efforts et ce résultat favorable, la facture énergétique a doublé de 2022 à 2023 passant de 7,05 à 12,5 millions d'euros (montants mandatés hors SDIS), en raison de l'envolée des tarifs due à la

crise énergétique, alimentée par des craintes de rupture en gaz depuis la guerre en Ukraine et la faiblesse de la production d'électricité.

Transformation du parc immobilier

Projets pour les collèges

Les projets de rénovation énergétique ou de restructuration/extension comportent un volet de rénovation énergétique qui vise le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) rénovation (soit une diminution des consommations d'énergie primaire de 40 %). Depuis 2024, ils associent une étude d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le cycle de vie du bâtiment. La programmation intègre également des exigences en matière de réemploi, d'utilisation des matériaux biosourcés, et de préservation de la biodiversité. L'égalité femme homme est un point de vigilance qui doit guider la conception des espaces.

Les projets selon leur état d'avancement :

Etudes de conception : 2 projets en partenariat avec la Région (cités scolaires).

Des programmes à finaliser en 2024 pour 2 établissements, qui intègrent des principes d'économie :

. la sobriété foncière (réduction de la surface des parcelles acquises, limitation de l'emprise au sol),

. la rénovation urbaine : acquisition et réaménagement de parcelles déjà artificialisées,

Des chantiers en cours : 3 restructurations en cours à Bain, Val d'Anast et le Rheu.

En travaux : 2 opérations de restructuration/extension à Cleunay et Saint-Aubin-du-Cormier, 4 opérations de rénovation thermique (Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, Rennes, Chateaugiron).

Un programme de renaturation des cours des collèges est en cours de définition (désimperméabilisation : retrait des enrobés bitumineux), pour les aménager (végétalisation), redéfinir leurs usages (mixité filles-garçons, éducation à la nature) et éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain dans une logique d'adaptation au changement climatique.

Evaluation climatique : deux premiers bilans carbone pour des constructions neuves

. Collège de Melesse :

La reconstruction du collège de Melesse a été intégrée dans « l'expérimentation des bâtiments à énergie positive et réduction carbone » (E+C-) lancée en 2019 par les pouvoirs publics, et son bilan GES a ainsi été étudié. Les émissions GES du chantier et des produits de la construction et des équipements ont ainsi été évaluées à 922 kgCO₂e / m² de surface de plancher (SDP), ce qui représente 5 340 tCO₂e à l'étape de la livraison du bâtiment.

. Collège de Cleunay :

Le projet de construction d'un bâtiment d'enseignement et sa demi-pension sur le site du collège de Cleunay a été étudié pour évaluer sa conformité aux prescriptions du programme, (phase « PRO »). En bilan le projet est également excellent sur le plan énergétique (niveau E3) mais il n'atteint pas tout à fait le premier niveau bas carbone C1 : l'évaluation des émissions de GES des produits de construction (1 080) dépasse le seuil 1 050 kgCO₂e/m²SDP.

Ces deux études apportent les premiers retours d'expérience pour la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction et de rénovation des bâtiments du Département.

Démarche de conformité au décret tertiaire

Tous les bâtiments dont la surface de plancher dépasse les 1 000 m² ont été enregistrés sur la plateforme nationale Operat ; cela concerne 88 bâtiments (dont une majorité de collèges).

L'étape en cours consiste à définir un objectif cible de consommation à 2030.

Déploiement des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments.

Afin de permettre l'enregistrement, le suivi et l'analyse des données de consommation et le pilotage des équipements techniques des bâtiments, 43 sites de plus de 1 000 m² ont été équipés de système de gestion technique, et 11 projets sont en cours de mise en œuvre. 30 bâtiments resteront à équiper.

Progression des énergies renouvelables (réseaux de chaleur, électricité verte, production photovoltaïque)

Production photovoltaïque : 18 installations sont implantées sur les bâtiments, pour la plupart en toiture (1 ombrière de parking). Le total de la puissance installée est d'environ 1,67 MWc (soit à peu près 8 400 m², fin 2023). Plus de 80 % de la puissance installée l'est en tiers investissement, et la production est pour l'essentiel vendue.

Changement pour des sources d'énergie bas-carbone : les énergies peu carbonées des réseaux de chaleur (RC) et chauffage bois : représentent 10,2 % de la consommation d'énergie globale (avec une part faiblement variable d'énergie fossile selon les réseaux de chaleur).

Nb sites consommateur.rices	2021	2022	2023
Réseaux de Chaleur	11	11	12
Bois	5	4	5
Energies stockées :			
Fioul	13	10	9
Propane	12	10	10

↑
→
↓
↓

Agir sur les usages pour réduire les consommations d'énergie :

. Concernant le parc de bâtiments hors collèges, le **plan de sobriété** 2023-24 a permis de réduire les émissions de la collectivité de 511 tCO₂e, soit environ 5 % des émissions des bâtiments, et d'économiser 8 % des dépenses énergétiques (soit une dépense évitée de 884 000 €).

Les mesures de sobriété énergétique seront reconduites pour l'hiver 2024-25.

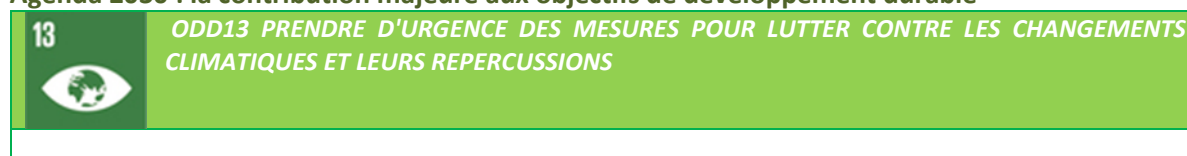
. Le challenge national Cube.s d'économies d'énergie à destination des collèges permet de réaliser des économies d'énergies significatives et de sensibiliser les jeunes. Le Département s'est engagé en 2022-23 dans le challenge avec **8 collèges volontaires**. Les résultats ont été partagés à la fin de l'année 2023 : tous les établissements diminuent pour le chauffage et la cuisson en cuisine. En bilan la baisse globale varie de -5 à -20 % par établissement.

Chacun des 8 collèges s'est approprié à sa manière l'environnement du challenge pour construire sa propre participation et l'intégrer dans le quotidien de l'établissement (mobilisation des éco-délégués, projet pédagogique, etc). On note que la participation a fait émerger un collectif dans les établissements et qu'elle favorise l'interconnaissance entreprises publiques locale (EPL)-Département. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) en tant qu'animateur est l'interlocuteur privilégié du collège.

Le lancement d'une seconde participation avec 6 nouveaux collèges est attendu pour l'année 2024-25.

- Pierre-Olivier Malherbe à Chateaubourg
- François-René de Chateaubriand à Combourg
- Angèle Vannier à Maen-Roch
- Jean Charcot à St Malo
- Françoise Elie à Bréal-sous-Montfort
- Mahatma Gandhi à Fougères

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



DEPLACEMENT DES AGENT.ES

Élue référente : Laurence Roux (Ressources humaines et dialogue social, moyens généraux)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des moyens généraux - pôle ressources humaines, direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles

Doc de référence : plan de mobilité de la collectivité



Projet de mandature 2022-2028

- Atteindre 80 % de véhicules propres lors du renouvellement des flottes de véhicules du Conseil départemental pour lesquelles l'option technique est accessible.

Le **plan de mobilité** vise à optimiser et à améliorer l'efficacité des déplacements liés à l'activité de la collectivité, en particulier ceux des agent.es dans une perspective de diminution de l'impact environnemental. Adopté en mars 2021, il s'appuie sur la promotion des transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle (vélo, covoiturage...). Il englobe à la fois les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail. Labellisé Mobil'Employeur, il fait l'objet d'un suivi annuel qui associe des indicateurs ainsi qu'un point d'étape sur les actions engagées durant l'année. La labellisation permet aux agent.es de la collectivité de bénéficier d'une réduction de -25 % sur les abonnements des transports en communs de la Métropole.

Chiffres clés

En 2023 les déplacements domicile-travail représentent 20,6 millions de kms ; les déplacements professionnels de toute nature 17,2 millions de kms en 2021. 51 % des agent.es habitent à une distance théorique inférieure à 10 kms de leur lieu de travail.

Les projets inscrits au plan de transition écologique

Agir sur les déplacements domicile travail et professionnels.

Déployer les vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels.

Une flotte optimisée (1^{er} juillet 2024)

Environ 800 véhicules (effectif en diminution) :

- 534 véhicules de moins de 3,5 tonnes, dont 100 véhicules électriques soit environ 28 % de la flotte de véhicules légers,
- 112 camions et véhicules de plus de 3,5 tonnes,
- 58 engins et 82 tracteurs et équipements agricoles pour les travaux de voirie et d'entretien des dépendances routières et des espaces naturels sensibles,
- 140 Vélos à Assistance Electrique (fin 2024),
- 55 bornes de recharge de véhicule électrique, pour 29 sites équipés.

Le déploiement progressif des bornes de recharge est conditionné par les capacités électriques disponibles dans chaque bâtiment.

Afin d'optimiser la gestion de la flotte de véhicules de service, le Département met en place un système de télématique embarquée, capable de fournir des données d'exploitation indicatrices des usages réels. Les tableaux de bord correspondants permettront d'améliorer l'aide à la décision pour les investissements à venir.

Le projet « 200 vélos »

Pour encourager la pratique du vélo auprès des agents et des agentes de la collectivité, le Département s'est engagé en 2023 dans l'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE), sous ses couleurs, visible et facile d'accès.

En bilan au 8 novembre 2024, 98 vélos « de service » à assistance électrique sont déployés : 50 dans les sites rennais et 44 dans les territoires (Agences, CDAS, centres d'exploitation, collèges, etc). 2 VAE « cargos » sont également en service. En un an (oct 23 - nov 24) ils ont parcouru plus de 41 000 kms tous usages confondus. En parallèle des acquisitions des abris ou stations sont en cours de déploiement pour équiper à terme une quarantaine de sites départementaux.

Les aides du Département pour les déplacements domicile-travail

Le Département encourage ses agent.es à se déplacer autrement qu'en « voiture solo » pour leurs déplacements domicile-travail en mettant à niveau son dispositif d'aides :

1) avec une meilleure prise en charge des abonnements de transport en commun (versement d'une indemnité de transports collectifs) : il prend en charge 75 % du coût de l'abonnement de transport (décret n°2023-812). 513 agent.es ont bénéficié de cette prise en charge en 2023 (+36 % par rapport à 2022).

2) ainsi qu'un **forfait mobilité durable** (FMD) attractif :

Depuis le 1er janvier 2022, le montant annuel du FMD varie en fonction du nombre de déplacements décarbonés (accessible dès 30 jours/an) ; les modes de transport éligibles sont divers :

- engins de déplacement personnel motorisés sauf moteurs thermiques (trottinettes, etc.),
- cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté (VAE), ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service.
- service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions, incluant le covoiturage.

572 agent.es ont bénéficié du FMD en 2023 (soit une augmentation remarquable de 113% par rapport à 2022). On évalue à 362 le nombre d'agent.es cyclistes et 196 covoitureurs en 2023.

Accompagnement des agent.es

Au quotidien, la direction gestionnaire est l'interlocutrice des utilisateur.rices de la flotte de véhicules de service ; elle sensibilise et conseille sur la pertinence des modes de déplacements, les véhicules le plus adaptés, le recours au covoiturage professionnel.

Les animations dans le cadre du plan de mobilité

5 temps forts de sensibilisation sur les déplacements, en agence et sur le campus de Beaugard : voir la fiche sensibilisation page 4.

Le défi mobilité 2024

L'objectif du défi est d'abandonner sa voiture individuelle au profit de modes de transport décarbonés, tels que le métro, le train, le bus, le vélo, la marche, ou encore le covoiturage. L'enjeu est de tester des moyens de déplacement décarbonés sur les trajets quotidiens, tout en quantifiant les économies de CO₂ réalisées. 35 équipes rassemblant 300 personnes ont participé à ce défi 2024.

. 2 ateliers de réparation de vélos du quotidien en 2023 et 2024,

. le covoiturage (convention Ehop 2022-25) : animations sur 2 sites en 2024, ainsi qu'une offre de webinaire encore trop peu suivie.

La formation à l'écoconduite

48 agen.ets des centres d'exploitation routiers et du service Travaux ont participé à une demi-journée de formation sur l'écoconduite, sous un format théorique, mais aussi ludique (conduite sur simulateur)

et participatif avec de nombreux temps d'échange pour identifier les bonnes pratiques déjà mises en application, les pistes d'améliorations pour économiser davantage de carburant et l'usage des équipements (par ex. optimisation de la planification des chantiers pour limiter au maximum les déplacements allers-retours).

L'organisation du travail

Le télétravail est autorisé selon un cycle régulier 1 ou 2 jours par semaine, ou sur un mode ponctuel, pour certain.es agent.es de la collectivité, avec de nouvelles règles au 1^{er} octobre 2024 : 3 régimes forfaitaires à 2, 5 ou 10 jours maximum de télétravail par mois. 2 095 agent.es ont télétravaillé en 2023 (2 107 en 2022).

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Élu.es référent.es : Frédéric Martin, élu en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jean-Paul Guidoni, conseiller départemental délégué à la commande publique responsable

Services référents : pôle ressources humaines et performance de gestion, direction finances et commande publique

Doc de référence : le Spaser



Projet de mandature 2022-2028 : Le Département se mobilisera pour mettre en place des outils de pilotage innovants et efficaces, pour une action publique au service de la résilience du territoire dans une logique d'amélioration continue.

Les projets inscrits au plan de transition écologique

Diminuer la consommation en ressources naturelles, en énergie et en émission de gaz à effet de serre de l'achat public

Les objectifs du SPASER 2

- . déployer la stratégie d'achat responsable (programmation, gouvernance, etc),
- . étendre le champ d'application des clauses d'insertion sociale et obtenir 100 000 heures par an d'ici 2028 en adoptant le principe de clauses sociales a priori pour tous les marchés, faire une plus large place aux marchés réservés aux structures de l'insertion et du handicap,
- . penser les marchés pour mettre en œuvre des mesures en faveur de l'égalité femme -homme,
- . favoriser le réemploi et la réparabilité et contribuer à la trajectoire bas carbone de la collectivité par la sobriété, le réemploi, les filières de proximité.

Montant des achats de la collectivité en 2023 :

- . total mandaté en fonctionnement (produits et services) : 64,6 millions d'euros TTC,
- . total mandaté en investissement (études, équipements, travaux) : 97,6 millions d'euros TTC dont 94 % relèvent du processus de la commande publique.

Marchés passés au cours de l'année 2023

Nombre de contrats y compris ceux passés par la Société publique locale : 772, dont 598 marchés ordinaires et accords-cadres.

Pour ces 598 marchés (sur les contrats hors marchés subséquents), la part des contrats comportant une clause sociale est de 5,35 %, et celle des contrats comportant une disposition environnementale de 61,2 %).

Clauses sociales

En 2023, 5,35 % des consultations incluaient des clauses d'insertion sociale et professionnelles. 90 068 heures d'insertion ont été réalisées grâce à la commande publique du Département (soit 2 % de plus qu'en 2022 mais on n'atteint pas encore les 100 000 heures, objectif 2028), principalement dans les services avec le remplacement des agent.es d'entretien dans les collèges et les travaux de construction des routes et des bâtiments. Cet effort d'insertion a bénéficié à 342 personnes nouvellement mises en emploi, et 33 % d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

La mise en œuvre du nouveau SPASER

Une nouvelle gouvernance de la commande départementale :

Les premiers travaux (en mars) du comité stratégique achats, associant les élu.es pilotes et les représentant.es de la direction générale, ont offert l'opportunité de développer une vision et des priorités de la commande publique pour l'année.

Le plan d'actions achats (PAA)

Ces travaux ont permis de retenir 17 projets de marchés ou accords-cadres pour un accompagnement renforcé, qui constituent le plan d'action achats de l'année 2024.

Quelques exemples :

- achats d'objets promotionnels,
- fourniture de mobiliers et matériels de bureau - scolaires, administratifs, restauration,
- maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'un collège,
- travaux de rénovation d'un viaduc.

Au-delà de ce plan d'action achats, le comité de revue des achats se réunit périodiquement pour examiner chaque intention d'achat du PAA, récapituler les orientations politiques, dialoguer et valider les propositions des services acheteurs sur le besoin, le sourcing, les coûts, les dispositions et clauses sociales, l'impact environnemental, la durabilité, etc.

Lancement de la formation des acheteur.euses de la collectivité

Un marché pour la formation aux achats durables de 180 agent.es impliqué.es (acheteur.euses, rédacteur.rices des marchés, référent.es marchés, technicien.nes tous domaines d'achat) dans le processus d'ici à 2026, pour développer les thématiques suivantes :

- la définition fonctionnelle des besoins,
- le sourcing,
- le choix des critères de sélection des offres, notamment en matière de transition écologique et d'inclusion sociale,
- l'insertion sociale dans les marchés : leviers en faveur de l'insertion sociale et de l'inclusion (clause sociale, marché réservé, égalité F/H)

Le marché a été notifié au dernier trimestre 2024.

Premiers usages de l'écoévaluateur SEVE dans les appels d'offres

L'écoévaluateur SEVE permet de comparer les offres de candidat.es à un appel d'offres de travaux de construction d'infrastructures en réalisant un calcul d'impact transparent. Il permet de mesurer l'impact de solutions proposées à l'aide de 7 indicateurs (consommation d'énergie, émissions de GES, consommation d'eau, des ressources minérales, transports, préservation de la biodiversité). 3 appels d'offres ont été conduits avec un critère « carbone » calculé via SEVE en 2024.

Construction d'indicateurs

Une nouvelle fiche à l'étape du rapport d'analyse des offres, pour recueillir des indicateurs statistiques de pilotage.

Le lien avec les acteur.rices économiques

En parallèle du développement des pratiques de sourçage, le Département publie ses intentions d'achat.

Le développement du réemploi et de la réutilisation

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) de février 2020, et ses textes d'application, définit par catégories de biens, des proportions d'acquisition de biens issus du réemploi et du recyclage, ainsi qu'une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'en 2030. Les exemples qui suivent illustrent cette transformation :

Les enrobés pour l'entretien des routes départementales

Les marchés 2021-2024 de travaux pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'enrobés pour l'entretien des routes prévoyaient comme critère de choix des offres un objectif d'utilisation de matériaux recyclés à hauteur de 20 %, dans une logique d'incitation.

En pratique, le principal enrobé utilisé pour renouveler les couches de roulement est le BBSG ou béton bitumineux semi grenu. En 2023, 85 000 tonnes de BBSG ont été mises en œuvre (sur 100 000 t. d'enrobés de couches de roulement), avec une part de 25 % de matériaux bitumineux recyclés ou agrégats, dépassant ainsi largement l'objectif.

Les nouveaux marchés pour la période 2025-28 prévoient de porter cette part à 25 %, cette fois comme une spécification (à respecter dans tous les cas).

La fourniture de mobilier

L'aménagement des postes de travail et des espaces partagés, la restauration, les salles de classe, nécessitent des achats de mobilier pour les services comme pour les collèges ; un appel d'offres a été publié en octobre 2024 en vue de passer un accord cadre, qui intègre l'achat de mobilier de seconde vie (réutilisation) situé en préalable à la commande de mobilier neuf (afin dans la mesure des disponibilités de disposer d'une offre de mobilier d'occasion pour chaque référence en neuf). Par ailleurs un lot spécifique est défini afin de permettre le recours direct à des mobiliers issus du surcyclage (ou upcycling : forme de recyclage dans laquelle un objet dans sa globalité est adapté à un nouvel usage).

Les achats de matériel informatique et téléphonique

L'objectif est de respecter les taux directeurs issus de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) soit 20 % des achats de ce type d'équipements. La collectivité a acheté 145 ordinateurs portables (de moins de 3 ans), 120 smartphones reconditionnés en 2023 et 85 écrans reconditionnés en 2024.

34 copieurs multifonctions ont été achetés en 2024, dont 15 reconditionnés.

Plus de 100 références de petit matériel : consommables (cartouches d'encre, toner laser), accessoires : câbles de connexion, souris, etc., peuvent être achetées dans le cadre d'un marché en réutilisation (75 % des cartouches jet d'encre et toner laser d'imprimantes individuelles sont achetés sous forme reconditionnée).

Les achats de papier

En 2023, la collectivité a acheté 31,7 tonnes de papier bureautique. La répartition pâte recyclée / pâte vierge est de 28 % / 72 %, sous l'effet d'un marché en forte tension depuis la reprise post covid, et d'une ressource plus rare. En 2024, la part du recyclé remonte à 45 %.

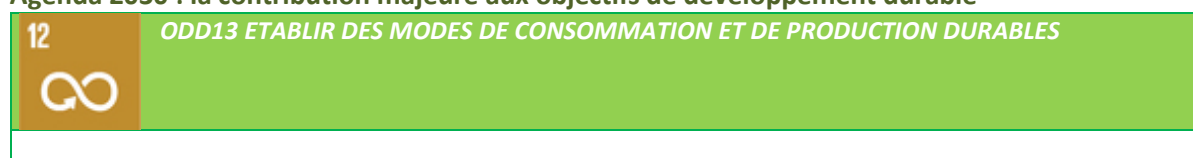
45 tonnes de papiers et emballages ont été collectées pour être recyclées.

Perspectives 2025

. La programmation des achats sera renforcée : elle deviendra pluri annuelle à partir de 2025, pour développer la vision globale à moyen terme à partir des intentions d'achats, récurrentes ou non.

. Un enrichissement du tableau de bord de la commande départementale avec les nouveaux indicateurs recueillis au cours de l'année 2024, ainsi qu'un bilan à valoriser lors du prochain comité stratégique achats.

Agenda 2030 : la contribution majeure aux objectifs de développement durable



MOBILITES DURABLES

Élu.es référent.es : **Stéphane Lenfant** (Vice-Président délégué aux mobilités aux infrastructures et dossiers ferroviaires), Schirrel Lemonne, déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes

Services référents :

pôle construction et logistique, direction des nouvelles mobilités, direction des grands travaux d'infrastructures, direction gestion des routes départementales.



Projet de mandature 2022-2028

« Structurer et promouvoir, pour tous les habitant.es du territoire, une offre de mobilité accessible et bas carbone »

- Structurer un réseau vélo départemental en continuité et en cohérence avec les infrastructures existantes,
- Promouvoir la sécurité des usager.ères par des aménagements du réseau routier,
- Permettre l'articulation des différents types de mobilités en favorisant les intermodalités,
- Soutenir la mobilité de tous les Bretiliens et Bretiliennes, en particulier les plus éloigné.es et les plus dépendant.es de l'automobile comme mode de déplacement.

Objectif : avoir démarré en 2028 la construction de 250 kms de pistes cyclables.

Projet du plan de transition écologique

Evaluer la trajectoire carbone des investissements routiers

Parties Prenantes

Collectivités territoriales partenaires : communes, Etablissements publics de coopération intercommunale.

Données clés du territoire

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre en Ille-et-Vilaine représentent environ 2,37 millions de tCO²e pour le secteur routier en 2020 (69 % mobilité + 31 % fret, www.bretagne.terristory.fr).

La mobilité inclusive

En Ille-et-Vilaine, 5 plateformes de mobilité proposent un accompagnement personnalisé à la mobilité à destination des publics en insertion qui rencontrent des difficultés particulières en lien avec la mobilité, notamment pour se rendre au travail. Ces plateformes fournissent des services de mobilité tels que la location de véhicules, l'aide au passage du permis.

Le Département assure la gestion des crédits délégués par l'Etat pour soutenir le fonctionnement de ces plateformes, qui ont accueilli 2 300 personnes en 2023. Il complète ces aides à la mobilité inclusive sur ces fonds propres à hauteur de 150 000 euros, pour un budget global à hauteur de 315 000 euros.

L'appel à projet « Actions innovantes mobilité » permet le développement de services de mobilité vélo et VAE, covoiturage, conduite supervisée, moyens de déplacements partagés (véhicules électriques, scooter, voiture sans permis) : l'édition 2023 a soutenu 19 projets ou actions portés par 12 structures.

Soutien des acteur.rices de l'animation du covoiturage solidaire :

. à l'association Ehop, qui développe le covoiturage solidaire sur le territoire,

. Le Département adhère et soutient l'offre de services de covoiturage de proximité et solidaire du Grand Ouest Ouest go. La plateforme de services Ouest-Go est le portail d'accès à tous les services de covoiturage solidaires animés par Ehop, dans le cadre de son dispositif Ehop solidaire.

Les pactes de mobilité locale : une politique ambitieuse pour le territoire

Une démarche de planification des mobilités durables à l'initiative du Département : les pactes sont des engagements réciproques qui ont pour finalité de développer les alternatives à l'usage du véhicule individuel dans les territoires.

Ils s'appuient sur des diagnostics (portraits) de territoire et des orientations, notamment pour favoriser la pratique cyclable au quotidien, renforcer l'intermodalité et l'attractivité des transports en commun, développer localement des mobilités solidaires.

Ils intègrent un volet de participation des habitant.es aux réflexions préalables sur les mobilités locales, selon des modalités différenciées.

Ils conditionnent la participation financière du Département à la construction d'infrastructures et au développement d'équipements par les collectivités.

Etat d'avancement des 17 pactes de mobilité locale (point d'étape à l'été 2024) :

. les portraits de mobilités : synthèse de l'ensemble des diagnostics, schémas et plans déjà réalisés, en cours, complétés d'entretiens auprès d'acteur.rices locaux.ales institutionnels, économiques et associatifs et en réalisant si nécessaire des études complémentaires, ils ont tous été rédigés et présentés aux intercommunalités à la fin juin 2024.

. la signature de la phase initiale de tous les pactes de mobilité (ou protocoles d'engagement) a été actée au premier semestre 2024 ; elle permet d'engager la mobilisation d'une première enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables de 4,8 millions d'euros, afin de financer un premier ensemble de 34 projets, pour la plupart dédiés aux infrastructures cyclables ou d'intermodalité.

Une phase importante de concertation a été développée en 2024, avec l'accompagnement de 3 comités citoyens territoriaux, et d'une consultation numérique sur la plateforme départementale. Le Département s'est engagé à prendre en compte de toutes les contributions des comités citoyens, et à les analyser selon des critères de pertinence, faisabilité, conformité à l'objectif de sa politique de mobilité durable.

Le développement des infrastructures cyclables

24 opérations de pistes cyclables à Haut Niveau de Service dès à présent validées constituent une première phase du réseau Ille-et-Vélo, dont 2 sont déjà livrées en 2023 (5 kms), 20 en cours d'étude (et 2 restants à programmer).

Des pistes cyclables « de modernisation routière » (qui font suite à des opérations de constructions / améliorations routières), ainsi que les pistes réalisées par les EPCI et les communes avec la participation du Département, viendront compléter l'effort d'équipement du territoire pour le développement du vélo.

Lancement de 2 études

. Sur les aires de covoiturage avec Rennes Métropole pour déterminer les sites pertinents pour implanter ou renforcer les aires de covoiturage aux abords de la métropole en facilitant l'intermodalité.

. 59 collèges étudiés, visités, pour une étude du stationnement des vélos dans les collèges en vue de la réalisation d'un schéma global, pour doter l'ensemble des collèges publics breilliens de stationnements attractifs, sécurisés, en nombre suffisant et adaptés aux usager.ères des collèges.



La stratégie et le programme à mettre en œuvre sont en cours de construction.

Perspectives 2025


- . l'élaboration finale des pactes de mobilités locales,
- . le développement d'une vision cohérente à l'échelle du territoire, pour un maillage de « points nœuds multimodaux » associant des places de covoiturage, des services de déplacements doux, l'accès aux transports de cars de ligne régulière, etc dans la perspective d'un rééquilibrage de l'offre de mobilité : 80 % de la population résidant à moins de 5 kms d'un pôle de mobilité.

Gouvernance : Elu délégataire – Groupe mobilité interne.

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p><i>ODD9 BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE</i></p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LOTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p><i>ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS</i></p>

Contribuer à la production d'énergie renouvelable

Contribuer à la production d'énergie renouvelable	
Élue référente : Emmanuelle Roussset (vice présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la transition écologique, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la coordination des politiques transversales) Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction de la transformation écologique	

Projet de mandature 2022-2028

Le Département se mobilisera pour soutenir :

- la production d'énergies renouvelables, coopératives et citoyennes,
- la mise en place de centrales photovoltaïques citoyennes dans les structures partenaires.

Les projets inscrits au plan de transition écologique

Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans les projets menés par la SEM Energ'IV.

Développer les énergies renouvelables breilliennes : le partenariat avec la SEML Energ'IV

Le Département est un des membres fondateurs avec le Syndicat départemental d'énergie 35, Rennes Métropole, la Banque des Territoires et 3 banques mutualistes ou coopératives, de la société d'économie mixte locale (SEML) Energ'IV, créée en septembre 2018 et dotée à sa création d'un capital de 6 millions d'euros.

En qualité d'actionnaire, le Département participe à l'administration et valide les décisions d'investissement de la SEML.

Energ'IV est un outil de développement des énergies renouvelables ancré dans le territoire, pensé pour investir et faciliter les projets locaux, en privilégiant la concertation et la participation des collectivités et des citoyen.nes, tout en respectant la biodiversité et les paysages.

Au terme d'une première période de cinq années de développement, Energ'IV a contribué à la création ou pris part à la gouvernance et à la mise en œuvre de 24 sociétés de projet, pour un investissement sur le territoire de plus de 51 millions d'euros dans les domaines de la production photovoltaïque, éolienne et de la mobilité au gaz naturel véhicule et au biogaz notamment. Afin de poursuivre son développement selon la même tendance, un nouvel appel de fonds a été mené à bien en 2024, pour porter le capital de la SEML à 20 millions d'euros, le Département apportant pour sa part 1 million d'euros.



A l'horizon 2030, la production d'énergie renouvelable correspondante représenterait environ 300 GWh soit 13 % de l'objectif attendu pour la part d'électricité renouvelable du territoire, fixée à 2 400 GWh par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

(L'objectif du SRADDET représente 40 % de l'électricité totale consommée en Ille-et-Vilaine en 2030).

La préservation de la biodiversité

Le pacte d'associés signé de tous les actionnaires, actualisé en 2024, définit la prise en compte des enjeux de biodiversité et de paysages dans la stratégie d'investissement comme l'un des premiers critères de sélection des projets auxquels contribue la SEML.

Le Département rédige des avis sur les enjeux de biodiversité et paysages à la demande des bureaux d'études mandatés par les porteur.euses de projet qui en font la demande. Il apporte son expertise à l'étape des études d'impact dans les projets auxquels la SEML apporte sa contribution.

13 	<i>ODD13 PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS</i>
7 	<i>ODD7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable</i>

AMENAGER DURABLEMENT LES ESPACES ET LIMITER L'ARTIFICIALISATION

Services contributeurs : pôle Construction Logistique, direction des grands travaux d'infrastructure, pôle dynamiques territoriales, direction de la transformation écologique, direction équilibre des territoires,



Enjeux du territoire

- . Le territoire de l'Ille-et-Vilaine est marqué par le dynamisme démographique ainsi que des modes d'aménagement urbains extensifs consommateurs de foncier agricole et naturel : + 10,4 % d'habitants en 10 ans, 4 094 hectares artificialisés en Ille-et-Vilaine entre 2011 et 2021 (données MOS¹ à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale - juillet 2023).
- . Une agriculture majoritairement orientée vers l'industrialisation et les cycles longs, et des surfaces agricoles en recul de 6 200 hectares en 10 ans (- 1,3 %).
- . L'effondrement de la biodiversité par suite de la fragmentation des milieux naturels et de l'accumulation des polluants de toutes natures.
- . Une qualité des masses d'eau très dégradée sous l'effet de l'intensification de l'agriculture et d'un remembrement péjoratif pour le bocage et les éléments stables du paysage.

Le projet de mandature 2022-2028 :

- . Construire et rénover pour permettre l'accès au logement pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire dans un cadre contraint lié aux impératifs de **sobriété** énergétique et **foncière** (ZAN, SRADDET, loi résilience-climat), qui implique de renforcer la rénovation du parc existant et une densification maîtrisée et qualitative pour limiter la consommation d'espace.

. Accélérer les Transitions

(...) la collectivité départementale mobilisera tous les leviers (...) pour engager et accompagner les transformations nécessaires des modes de vie et des usages sur la base d'objectifs clairs en matière (...), de **lutte contre l'artificialisation**, (...)

Biodiversité, eau, énergie :

Espaces Naturels Sensibles : Doubler les **surfaces acquises directement** (...) pour assurer localement la préservation de la biodiversité et favoriser le développement d'une agriculture bio et/ou paysanne.

Mettre en place une politique ambitieuse de réduction de l'artificialisation des sols.

Gérer le patrimoine départemental de façon à ce que sa construction, son entretien et sa rénovation répondent aux enjeux de la transition écologique : (...), **sobriété foncière** tendant vers l'objectif du ZAN.

Les projets inscrits au plan de transition écologique

- . Adapter la stratégie foncière des ENS.
- . Développer un observatoire du foncier mobilisé par les routes et les bâtiments.
- . Mettre en œuvre une politique de sobriété pour les projets départementaux en maîtrise d'ouvrage.

¹ Mode d'occupation du sol : inventaire numérique de l'occupation du sol réalisé à partir de photos aériennes, associant photo-interprétation et données géographiques externes (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>).

Parties Prenantes

- . Communes, Etablissements publics de coopération intercommunale,
- . Chambre d'agriculture,
- . Opérateurs fonciers (SAFER, EPF, ...),
- . Syndicats de bassins versants et de production d'eau potable,
- . Conservatoire du littoral.

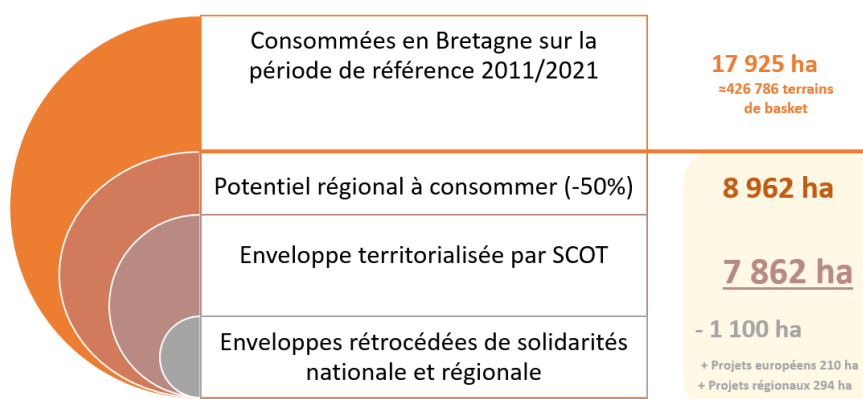
La transition du foncier : un enjeu qui se déploie dans le contexte national du Zéro artificialisation nette

La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 fixe un objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 avec un objectif intermédiaire de - 50 % de consommation d'ENAF² entre 2021-2031 par rapport à 2011-2021, à l'échelle nationale et aux échelles régionales

Ces objectifs chiffrés sont à transcrire de manière territorialisée aux échelles régionale et locales :

- . dans le SRADDET,
- . dans les SCoT,
- . dans les PLUI et Cartes communales.

En Bretagne, l'objectif est de ne pas consommer plus de 7862 hectares entre 2021 et 2031.



Pour traduire et piloter ces objectifs du ZAN, la Région s'est dotée de 2 entités :

- . une instance politique : la Conférence régionale de gouvernance (CRG) du ZAN, à laquelle le Département participe activement,
- . un outil technique de mesure : la cartographie régionale du Mode d'Occupation des Sols (MOS), c'est-à-dire un inventaire cartographique numérique qui décrit l'utilisation du territoire à un moment donné.

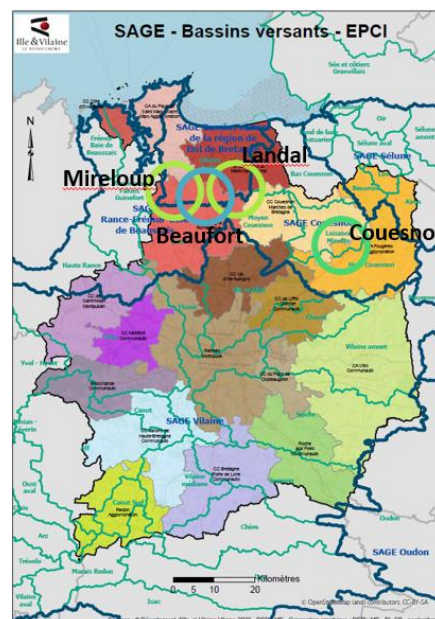
² ENAF : Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Opérations d'aménagement foncier rural

Deux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental (AFAFE) ont été lancées en 2021 autour des retenues de Landal (2 254 ha) et de Mireloup (3 293 ha).

Une nouvelle opération a débuté en 2023 sur le bassin versant du Couesnon amont sur lequel sont situés deux captages prioritaires, d'un périmètre envisagé de 6 220 hectares.

Des projets sont également envisagés à Beaufort, ainsi que dans les vallées de la Chèze et du Canut.



Grandes étapes (issues de la procédure réglementaire)

1. Echanges préalables : consultation des acteurs, information sur la procédure AFAFE, objectifs agricoles et de restauration des milieux aquatiques.
2. Lancement de la démarche et étude d'aménagement : délibérations des communes et du Département, désignation de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, réalisation des études (définition du besoin, état des lieux), définition du périmètre d'aménagement foncier et de prescriptions environnementales – Enquête publique.
3. Arrêté préfectoral de prescriptions environnementales, classement des terres, projet d'aménagement : nouveau plan parcellaire, programme de travaux – Enquête publique.
4. Etape opérationnelle : réalisation des travaux.

Tableau de bord

Territoires	Surfaces	Etat d'avancement (septembre 2024)
Landal et Mireloup	2 254 ha + 3 293 ha	Décision : 2021 Etat d'avancement : étape 3) en cours
BV Couesnon	6 200 ha	Note d'intention novembre 2022. Délibération des communes en avril 2021 et 2022. Etat d'avancement : fin de l'étape 2) (finalisation du périmètre d'aménagement)
Beaufort	8 500 ha (étude d'aménagement)	En projet (décision à venir, recherche de consensus)
Semnon	Environ 6 000 ha	En réflexion (décision à venir) – territoire intercommunal et interdépartemental
Chèze-Canut	Environ 6 000 ha	Premières réflexions

Landal et Mireloup :

Les études pour l'état des lieux ont abouti à la proposition d'un périmètre d'aménagement foncier et de prescriptions environnementales, validé en 2021.

La deuxième phase s'est déroulée sur 2023-24, pour établir le classement des terres, préparer le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux, à soumettre à enquête publique avant de réaliser les travaux connexes.

A Landal une consultation volontaire à l'initiative du Département a débuté au mois d'octobre afin de valider le classement des terres (valeur agronomique et productive).

Les bénéfices attendus :

. volet agricole : moins d'îlots d'exploitation et de plus grandes surfaces, des parcelles plus proches du siège d'exploitation.

. volet environnemental : un maillage bocager et des corridors écologiques renforcés (création de haies à rôle hydraulique et continuité bocagère), des cours d'eau renaturés, des zones humides préservées. Ces deux opérations devraient se terminer à l'horizon 2028.

Pour le bassin versant du Couesnon, l'état des lieux et l'élaboration du périmètre devraient se terminer début 2025.

Création de zones de préemption pour la préservation d'espaces naturels sensibles ou des milieux aquatiques

En partenariat avec les communes : voir la fiche Eau

Indicateurs / tableaux de bord

Acquisition de surfaces dans le cadre de la politique ENS : en moyenne 35 ha par an sur la période 2018-2020.

Etat des surfaces (mai 2023) :

ENS (maîtrise d'ouvrage départementale) : 3 083 ha

Zones de préemption ENS pour le Département : 5 682 ha

Zones de préemption pour les collectivités locales : 357 ha

Opérations d'aménagement foncier

Surfaces aménagées dans le cadre AFAFE (avant 2017) 23 000 ha (41 communes)

Surfaces en cours d'aménagement dans le cadre AFAFE 5 500 ha

Consommation foncière du fait de la maîtrise d'ouvrage départementale

. due aux projets d'infrastructures pour la période 2011-2020 (évaluation) : consommation d'espaces naturels et forestiers estimée à environ 50 ha / an (2021),

. due aux projets de construction de bâtiments : 2 à 3 ha par an.

Perspective 2025 : la définition d'une stratégie foncière pour le Département

Le Département souhaite se doter d'une stratégie globale de gestion foncière responsable et durable. Une feuille de route foncière sera ainsi proposée au vote de l'Assemblée départementale au 1^{er} semestre 2025. Elle sera axée sur 3 objectifs principaux :

1. Maîtriser l'empreinte foncière du Département, en tant que maître d'ouvrage exemplaire, en recherchant :

. Une évaluation et un suivi de la consommation foncière,

. Une prise de décision éclairée pour les nouveaux projets,

. Une renaturation et la valorisation du patrimoine foncier à l'appui des continuités écologiques.

2. Soutenir les territoires de manière éclairée

- . Une cohérence globale dans les dispositifs de soutien existants (Contrats départementaux de solidarité territoriale, Ambitions communes, soutien à l'habitat).
- . Une mobilisation des moyens administratifs, techniques et opérationnels permettant la préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques.
- . Un renforcement de l'ingénierie de proximité.
- . Une accélération des acquisitions foncières pour les espaces naturels.


3. Porter les orientations du Département dans la gouvernance du foncier

- . La feuille de route sur sa stratégie foncière est l'occasion de porter un discours fort de sobriété au sein des instances de gouvernance dans lesquelles il est impliqué.
- . Mieux faire connaître notre action foncière auprès des collectivités et des opérateurs publics et privés du foncier.

Gouvernance :

Instance de coordination transversale : préparation de la feuille de route

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

15 	ODD15 PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX EN LES EXPLOITANT DURABLEMENT, ..., ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES SOLS, METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE
--	---

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Élu référent : Yann Soulabaille en charge de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, de la politique de l'eau

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction de la transformation écologique, pôle Territoire et services de proximité, pôle Construction Logistique
Document de référence : stratégie biodiversité 2020



Parties Prenantes :

- . Collectivités territoriales : Communes, Etablissements publics de coopération intercommunale
- . Services de l'Etat, Agences

Enjeux du territoire :

- . une fragmentation importante des milieux naturels et un effondrement de la biodiversité.

Projet de mandature 2022-2028 :

Le Département se mobilisera pour contribuer à préserver la biodiversité, assurer les continuités écologiques et restaurer les milieux naturels.

La feuille de route Biodiversité et Paysages :

Structurée autour d'un plan d'action pluriannuel, elle a été adoptée lors de la création du budget annexe en février 2020 et comporte plusieurs objectifs cibles, notamment :

- . Porter à 80 ha les surfaces acquises en moyenne chaque année pour la préservation,
- . Réaliser 7 grands projets d'aménagement et de restauration pour un montant de 8 millions d'euros,
- . Labelliser 3 sites Espaces naturels sensibles dans chacun des pays Breilliens.

Les projets inscrits au plan de transition écologique :

- . Mettre en place une réserve biologique intégrale en forêt de Corbière.
- . Conduire la renaturation de l'Anse du Guesclin et développer de nouvelles mobilités sur le littoral breillien.
- . Appliquer la grille environnementale pour l'évaluation des projets d'infrastructures routières.

Enjeu budgétaire :

Dépenses du budget annexe Biodiversité et Paysages en 2023 : 14,972 millions d'euros, dont 8,006 millions d'euros en fonctionnement et 6,966 millions d'euros en investissement (dont des subventions d'équipement de 2,03 millions d'euros).

L'action du Département :

Il se mobilise :

- En faveur des espaces naturels sensibles y compris aquatiques ;
- Pour la préservation et le renforcement des corridors écologiques, voies de déplacement et de dispersion ou de migration des espèces ;
- En faveur de la randonnée, des paysages et de l'urbanisme durable.

Il met en œuvre des actions d'éducation à la nature et à l'environnement.

Modalités :

- Acquisition de parcelles d'espaces naturels,
- Réserve de surfaces à préserver en faisant usage du droit de préemption,

- Portage de démarches réglementaires de classement des surfaces protégées,

Animations d'espaces naturels préservés pour l'accueil du public :

. 70 sites naturels départementaux sont ouverts au public sur 127 espaces naturels sensibles au total ; ils accueillent plus d'1 million de visiteur.euses tous les ans.

. 4 513 hectares sont classés en tant qu'espaces naturels sensibles en Ille-et-Vilaine (dont 3 250 ha en pleine propriété (mai 2023).

. Chaque année sont organisées plus d'une centaine d'animations gratuites avec des partenaires du Département, et 2 500 élèves sont accueillis en moyenne dans les ENS.

. Le Département réalise et subventionne des travaux de mise en valeur, des acquisitions de nouvelles parcelles, la labellisation d'espaces naturels (propriété publique ou privée), des partenariats scientifiques et des études naturalistes, des animations dans les ENS.

Achèvement de l'opération de restauration durable de la pointe du Grouin :

Au terme d'un chantier de trois ans, ce site patrimonial à enjeu fort a été inauguré au printemps 2024. Sous la contrainte d'une fréquentation annuelle de plus de 600 000 visiteur.euses, le projet réunit un ensemble d'opérations complexes telles que la réorganisation des accès automobiles et de stationnement, une réalisation économe en ressources (avec la réutilisation des matériaux locaux et de bois de provenance Grand Ouest), l'accessibilité de plusieurs points de vue aux personnes à mobilité réduite, la renaturation et la restauration de la biodiversité à partir d'espèces locales, un volet éducatif (avec des plantations paysagères réalisées par des collégiens), une concertation active, etc.

Education à l'environnement :

Les actions d'éducation à l'environnement constituent un axe fort de la politique Biodiversité et Paysages – volet d'éducation à la nature et à l'environnement en faveur des jeunes breillien.nes, du grand public et du public de l'action sociale.

Dimension éducative : les animations nature auprès des collégien.nes sont organisées en régie ; pour l'année scolaire 2021-2022, 1 900 élèves de 28 établissements ont été sensibilisés, ainsi que 915 élèves de 13 écoles (CM1-CM2) et 100 élèves de 3 lycées.

Recherche action sur le rôle de l'éducation à la nature

En partant du constat de l'artificialisation croissante des modes de vie réputés non durables et de leurs conséquences négatives sur le développement et la santé, l'équilibre émotionnel ; l'action positive, restaurative et curative du contact avec la nature sur les compétences psychosociales fait l'objet de projets de recherche.

Ainsi un programme de recherche-action s'appuie sur une expérimentation d'éducation à la nature en extérieur croisée avec le renforcement des compétences psychosociales des élèves, auprès d'une quinzaine d'établissements scolaires en Bretagne, dont un collège de Rennes. Ce programme intitulé « Comment la nature nous fait du bien » s'appuie sur un partenariat qui associe l'Agence régionale de la santé, les Départements bretons et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne.

L'animation repose sur l'éducation à la marche, comme activité d'équilibre et de bien-être, régulièrement pratiquée en ville mais aussi dans le milieu naturel. Elle est encadrée par un animateur nature agent du Département.

Lancement du projet de réserve biologique intégrale de la forêt de la Corbière :

Le Département a décidé de s'engager dans la création d'une réserve biologique intégrale (RBI) sur l'espace naturel sensible de la forêt de la Corbière, massif de 560 ha soumis à une gestion forestière, avec pour objectifs principaux :

. L'accroissement d'une biodiversité spécifique forestière bretonne.

- . Le développement d'une plus grande naturalité du site.
 - . L'accroissement du stockage du Carbone.
 - . Le renforcement des connaissances scientifiques.
- tout en maintenant l'accès du public.

Cette procédure réglementaire est adaptée à la protection des habitats forestiers communs et représentatifs de la forêt française, qui présentent des caractéristiques les plus proches possibles des forêts spontanées. Pour atteindre ces objectifs, toute activité d'exploitation sera progressivement arrêtée pour permettre la libre évolution de la forêt ; il s'agit d'une mesure de protection forte au regard de la stratégie nationale des aires protégées.

Ce projet intégrera un volet scientifique afin d'évaluer l'état de conservation sur le long terme de ces habitats naturels et espèces strictement forestières, mesurer l'impact de cette RBI sur la séquestration du carbone, évaluer la résistance de ce boisement dans le temps face au dérèglement climatique de l'adaptation des forêts au changement climatique.

Continuités écologiques dans les surfaces agricoles :


Un appel à projet départemental innovant Biodiversité et Agriculture est organisé depuis 2022, pour améliorer l'accueil de la biodiversité au sein des espaces agricoles, en finançant un diagnostic naturaliste de l'exploitation, de son intégration dans les trames vertes et bleues, et la réalisation d'investissements, d'aménagements (implantation de haies et de mares), et l'acquisition de matériels spécifiques (outils d'entretien des haies et arbres, ou visant à réduire la mortalité ou à favoriser l'accueil de la faune sauvage).

En 2022 et 2023, 56 exploitations ont été aidées pour un budget total de 467 000 €. L'appel à projet est relancé pour une troisième édition en 2024.

Indicateurs de l'action départementale

- . Surfaces acquises en moyenne annuelle sur la période 2019-2022 au titre des ENS : 40 ha ; 99 en 2023 ; 32 ha au 10 juillet 2024.
- . 3 281 ha sous maîtrise d'ouvrage départementale.
- . Labellisation des ENS : 17 sites sont la propriété de collectivités ayant signé une convention de labellisation avec le Département pour une surface de 442 hectares.
- . Usage du droit de préemption (voir la fiche Foncier), surfaces des zones de préemption (mai 2023) :
 - ENS pour le Département : 5 298 ha (1^{er} septembre 2024).
 - Milieux aquatiques pour les collectivités locales : 296 ha (fin septembre 2024).

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

15 	ODD15 PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES CONTINENTAUX EN LES EXPLOITANT DURABLEMENT, ..., ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES SOLS, METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE
---	---

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Élu référent : Yann Soulabaille en charge de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, de la politique de l'eau

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction de la transformation écologique, pôle Territoire et services de proximité.

Document de référence : feuille de route Eau 2023



Parties Prenantes :

- . Collectivités territoriales : Communes, Etablissements publics de coopération intercommunale, structures Gemapi.
- . Instances de la gestion de l'eau : Assemblée bretonne de l'eau, Conférence breillienne de l'Eau.
- . Services de l'Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne.

Enjeux du territoire :

- . 3 % seulement des masses d'eau en bon état écologique, avec des cours d'eau profondément remaniés depuis des décennies : drainage ou construction en zones humides, rectification de cours d'eau, création d'étang ou d'obstacles dans le lit des cours d'eau.
- . 132 communes en zone d'action renforcée en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (arrêté préfectoral du 2 août 2018).
- . 17 captages d'eau potable définis comme prioritaires par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en raison de leurs teneurs en nitrates et/ou pesticides.
- . Des besoins en eau potable estimés à 80 millions de mètre cubes par an en 2040, contre 60 consommés aujourd'hui (syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine février 2023).

Projet de mandature 2022-2028 :

Le Département se mobilisera pour contribuer à restaurer la qualité des masses d'eau et la santé des cours d'eau, préserver la ressource et contribuer à améliorer sa qualité particulièrement dégradée sur le département.

Les orientations de la feuille de route Eau :

Adoptée en février 2023, elle est structurée en 4 axes :

- 1) Améliorer l'exemplarité du réseau routier départemental (réduction des obstacles aux continuités écologiques) et des bâtiments (sobriété des usages), notamment :
 - . Restaurer la continuité écologique au droit des ouvrages routiers,
 - . Connaître et réduire la consommation d'eau sur le patrimoine départemental.
- 2) Aider à la structuration des acteurs de l'eau.
- 3) Apporter un soutien aux acteurs du territoire (maîtrise et aménagement foncier, assistance technique, ingénierie, financement) et mettre en œuvre les premiers AFAFE de Landal et Mireloup d'ici la fin du mandat.
- 4) Inciter les partenaires, par des critères de conditionnalité ou de bonification pour les projets financés dans les collectivités intégrant notamment les enjeux de l'eau.

Action du Département :

Il intervient en soutien aux collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations (GEMAPI), au titre de la solidarité territoriale, en mobilisant son ingénierie

publique au bénéfice des collectivités qui ne disposent pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences.

L'assistance technique du Département porte depuis 2001 sur l'assainissement et depuis 2021 sur les milieux aquatiques. Il conduit des études et des travaux d'intérêt général dans des domaines variés comme l'approvisionnement en eau, la lutte contre l'érosion des sols, la protection des eaux superficielles et souterraines, les dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Leviers d'action

- . Réserver des surfaces à préserver en faisant usage du droit de préemption en faveur des espaces naturels sensibles y compris aquatiques, où la biodiversité est la plus riche et menacée, et qui contribuent à l'alimentation des captages pour la production d'eau potable ;
- . Réaliser et subventionner des travaux de mise en valeur, des acquisitions de nouvelles parcelles, la labellisation d'espaces naturels (propriété publique ou privée), des partenariats scientifiques et des études naturalistes.
- . Animer le réseau de suivi des rivières, et soutenir les communes pour les travaux de restauration des milieux aquatiques, et l'acquisition foncière.

Les ressources mobilisées par la politique Eau :

- . En 2023, l'enveloppe globale des subventions pour les travaux de restauration des milieux aquatiques s'élève à 6,8 millions d'euros sur une durée de 3 ans pour les 8 contrats de bassins versants (jusqu'à 2024 ou 2025).
- . Pour l'aménagement foncier AFAFE, le montant global des premières opérations (Landal – Mireloup sur la période 2020 – 2029) est proche de 8,3 millions d'euros avec contribution du Département de l'ordre de 4,9 millions d'euros.

Co-pilotage de la conférence breillienne de l'eau :

Compte-tenu de la situation préoccupante de l'eau en Ille-et-Vilaine, le Préfet et le Président du Conseil départemental ont décidé d'organiser une conférence départementale réunissant les différents acteurs de l'eau, de l'aménagement et de l'agriculture en Ille-et-Vilaine : la Conférence Breillienne de l'Eau.

Dans ce cadre, il est proposé à chaque acteur.rice d'écrire sa feuille de route précisant, sur l'ensemble des compétences des collectivités (aménagement, urbanisme, etc.) les actions qu'il s'engage à réaliser.

La feuille de route départementale pour l'eau (février 2023)

5 orientations :

- 1) l'exemplarité du réseau routier et des voies vertes départementales,
- 2) l'exemplarité des bâtiments départementaux,
- 3) l'appui à la structuration des acteurs.rices de l'eau,
- 4) le soutien opérationnel aux acteurs.rices pour la maîtrise foncière,
- 5) l'éco-conditionnalité des dispositifs d'équilibre des territoires.

Exemplarité du réseau routier et des voies vertes départementales :

Les ouvrages routiers de franchissement de cours d'eau peuvent constituer des obstacles à la continuité écologique, en empêchant la circulation de la faune, de la flore et des sédiments (barrières physiques ou seuils perturbant l'écoulement de l'eau). Des aménagements sont alors nécessaires pour restaurer la continuité écologique. Les travaux correspondants visent à installer des passages de faune, implanter des gîtes, et réduire les seuils éventuels. Ils font l'objet d'un diagnostic naturaliste, puis sont programmés à l'année. 110 à 125 ouvrages ont ainsi été recensés depuis 2022 comme devant faire l'objet de travaux de restauration de continuité écologique, prévus sur la période 2025-2030.

Une dizaine d'ouvrages ont été spécifiquement aménagés pour faciliter les passages de faune en 2024.

Sur les voies vertes départementales, le département prépare une formation de sensibilisation aux enjeux Eau et Biodiversité des agent.es en charge des routes (220 agents) qui sera déployée en 2025. Un guide en cours de rédaction viendra appuyer les services dans cette transition à mener vers des pratiques plus durables.

Appui technique aux territoires :

1) Auprès du réseau des syndicats de bassin versant qui œuvrent pour la gestion des milieux aquatiques. Le Département anime le réseau des technicien.nes (environ 45 fin 2024) en charge de la conception et la mise en œuvre des projets des intercommunalités : aide à la réalisation d'études hydrauliques associées aux projets d'aménagements, élaboration des dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration d'intérêt général, etc.

. 30 projets accompagnés en 2024,

. Animations techniques du réseau : 8 webinaires, 3 journées techniques.

2) Réseau de surveillance de la qualité des eaux de surface : rôle de management de données

Le Département surveille 39 points de suivis en 2023 dans le cadre du réseau départemental, qui viennent compléter les données acquises par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les syndicats de bassin versant locaux. Ce réseau permet d'assurer un maillage suffisamment fin pour fiabiliser les diagnostics des masses d'eau.

3) Le Département maintient la plate-forme SYSMA

Les collectivités territoriales sont engagées dans une montée en puissance des opérations de restauration des milieux aquatiques. Afin de suivre leurs travaux et de caractériser cet effort collectif, un outil commun appelé SYSMA, a été déployé en Ille-et-Vilaine. Il se structure autour d'un dictionnaire de données (qui définit les opérations de restauration des milieux aquatiques) et d'un outil de saisie SIG, 2 outils communs à tous les acteur.rices breillien.nes.

Cette initiative assure ainsi une collecte homogène et pérenne des données de restauration des milieux aquatiques, qui sont enregistrées par de multiples opérateurs techniques dans les territoires. Chiffres clés de la restauration des milieux aquatiques SYSMA :

. 290 chantiers en 2023 en Ille-et-Vilaine

. 99 actions sur lit mineur, 27 kms de cours d'eau restaurés dont 18 kms ambitieux

. 84 actions sur ouvrages

. 21 ha de zones humides restaurées

. 11 suppressions de plan d'eau

Assistance technique assainissement :

159 systèmes d'assainissement suivis par 4 techniciens et techniciennes dans le cadre d'une convention avec LABOCEA en 2023, avec une vigilance particulière pour les systèmes identifiés comme prioritaires par les services de l'Etat.

Maîtrise foncière :

1) Les aménagements fonciers agricoles forestiers et environnementaux (AFAFE)
(voir la fiche Aménager durablement les espaces)

Objectifs :

. Réparer la fonctionnalité écologique des territoires ruraux et faciliter l'activité agricole, deux facettes d'une opération d'AFAFE qui restaure les excès du remembrement agricole,

. Une maîtrise du foncier pour accélérer la conduite des projets et répondre à la problématique de masses d'eau très dégradées sur le territoire.

Cette intervention complète et pérenne est soutenue par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; elle intéresse un territoire à enjeu et complémentaire des travaux programmés par les structures GEMAPI. Elle souligne que l'AFAFE est un programme innovant, aujourd'hui déployé en Ille-et-Vilaine et dans les Deux-Sèvres (au stade de l'étude d'aménagement seulement).

En 2024 : 3 opérations sont en cours (Landal, Mireloup, Couesnon), et une opération est sur le point de s'engager (Beaufort).

Chiffres clés :

Landal : 5 communes, 2 254 ha, 1 100 propriétaires, réserve foncière cible : 77 ha

Mireloup : 5 communes, 3 293 ha, 2 100 propriétaires, réserve foncière cible : 70 ha

Couesnon : 5 communes, 6 200 ha, 5 000 propriétaires

Beaufort : 7 communes, environ 8 000 ha, première estimation de réserve foncière : 200 ha

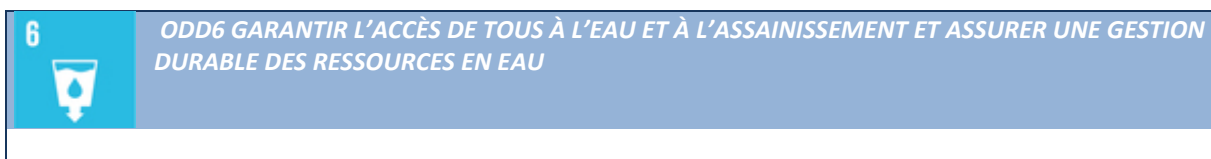
2) Les zones de préemptions « milieux aquatiques »

En 2024, deux nouvelles zones de préemption d'une superficie de 89 et 153 ha, ont été créées avec l'aide du Département sur la commune de Langon, mises en place avec l'aide du Département. Il s'agit de deux sites à fort enjeu pour la qualité des milieux aquatiques ainsi que la ressource pour la production d'eau potable, caractérisés l'un par la diversité de ses écosystèmes (prairies, boisements humides et mares) et l'autre par un besoin de restauration de la continuité écologique (effacement d'un étang) et la protection d'un captage.

Surface totale « ZP Milieux aquatiques » créée depuis le début du mandat = 268,7 ha.

Contribution aux objectifs de développement durable

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Élu.e.s référent.e.s : Franck Pichot en charge du Plan alimentaire départemental
Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction éco-développement, service agriculture, eau, transitions.



Données clés

- . 57 cuisines gérées par le Département, 3 289 179 repas servis par le service de restauration collective des collèges du Département pendant l'année scolaire 2023-24.
- . 91 507 repas ont été servis au self du restaurant inter-administratif de Beauregard en 2023.

Le projet de mandature 2022-2028 :

Le Département se mobilisera pour :

- . Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, avec une attention particulière concernant l'accessibilité financière,
- . Tendre vers 50 % de produits à la fois bio et locaux dans les restaurants scolaires des collèges.

Les projets du plan de transition écologique :

- Construire un partenariat avec Breizh Achat, une animation et une ingénierie pour accélérer l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration scolaire.
- Mettre en œuvre une tarification sociale progressive de la restauration dans les collèges publics.
- Expérimenter le « 100% BLFM » - bio local et fait maison (2 collèges en 23-24, 3 collèges en 24-25)
- Déployer un nouveau logiciel de gestion de la restauration.

Feuille de route :

Le projet alimentaire départemental a été lancé en 2022 autour de 4 grandes orientations : accompagner le changement de pratiques alimentaires au sein des restaurations collectives rattachées au Département (collèges, établissements d'accueil), favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour les publics prioritaires, poursuivre le soutien à une agriculture durable et ancrée sur son territoire, mobiliser le territoire breillien autour de la transition agroécologique et alimentaire.

Concernant les collèges publics, l'objectif du Département est de renforcer le recours aux circuits courts (et locaux) pour, plus globalement, atteindre 50 % de produits à la fois bio et locaux, tout en participant à la structuration des filières agricoles locales pour la restauration collective, et en favorisant l'adéquation de cette offre avec la demande.

Le projet s'inscrit également dans la transition bas carbone, en poursuivant la diversification des menus dans les collèges publics en allant vers une plus grande part de protéines végétales ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire.

Parties Prenantes :

- . Collégien.nes, parents d'élèves et communauté éducative,
- . Equipes de cuisine et secrétaires généraux des Etablissements publics locaux d'enseignement,
- . Collectivités territoriales : Région Bretagne et Etablissements publics de coopération intercommunale,

- . Exploitant.es et producteur.rices agricoles fermiers de produits laitiers, légumes, fruits, viandes,
- . Publics vulnérables,
- . Services de l'Etat.

Enjeu budgétaire :

Politiques départementales : La dépense alimentaire relative à la restauration dans les collèges publics est estimée à 4,65 millions d'euros en 2023.

Des collèges en transition alimentaire :

Le Département assure l'encadrement technique de la restauration dans les collèges : animation et appui technique des équipes de cuisine ; formation, ingénierie, dotation d'équipements.

1) Rapprocher les achats de l'offre du territoire

Les résultats de l'étude lancée en 2023 pour faire un état des lieux précis des approvisionnements des services de restauration ont apporté des constats marquants :

. L'offre agricole locale est suffisante pour approvisionner 60 % des besoins des cuisines des collèges en fruits et légumes, viandes et produits laitiers. Toutefois la part de bio et des autres produits dits durables (sous signes d'identification de la qualité et de l'origine et mentions valorisantes) est de 27 % en valeur d'achat en 2023.

. La grande majorité des achats des collèges est donc encore éloignée des objectifs de la loi Egalim (6 collèges sur 57 seulement les atteignent) et de ceux du projet de mandat à l'horizon 2028 (Rappel objectifs Egalim : 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologiques).

. Les plans alimentaires (programmation des menus répondant aux besoins nutritionnels) doivent être adaptés pour être compatibles avec l'offre locale.

2) Le Département s'engage dans la centrale Breizh achats

Le Département a rejoint la Région Bretagne et les 3 départements bretons pour créer une centrale d'achats régionale dénommée Breizh Achats qui prendra le relais des groupements de commandes, pilotés par les gestionnaires d'établissements, qui passaient jusque-là les marchés d'achats de denrées alimentaires pour les lycées et collèges publics.

3) Une restauration 50 % bio local et faite maison c'est possible

L'expérimentation lancée en 2023 « tendre vers 100 % bio, local et fait-maison » en partenariat avec la Société coopérative d'intérêt collectif « Nourrir l'avenir », visait à tester une démarche expérimentale auprès de deux établissements avec leurs équipes de cuisine.

Elle s'est déroulée en 3 étapes : un diagnostic approfondi des pratiques, une formation des équipes et une mise en situation encadrée, une communication interne adaptée pour partager le projet à l'échelle de l'établissement, mettre en valeur la cuisine faite maison et le métier de cuisinier et un programme d'action pour consolider les changements.

Les deux sites ont atteint respectivement 64 % et 82 % de produits bio au 30 juin 2024 puis 86 % et 94 % au 31 octobre 2024, à coût denrée maîtrisé, avec l'adhésion des équipes. La démarche s'est concrétisée par une certification Ecocert en cuisine des deux établissements. L'expérimentation « tendre vers 100 % bio, local et fait-maison » se poursuit en 2025 avec 3 nouveaux collèges.

Les enseignements tirés de cette première expérimentation ont permis de construire le projet « 50 % bio, local et fait-maison »³, visant à déployer une animation et un accompagnement auprès des 57 collèges pour atteindre l'objectif du projet de mandature « 50 % de produits à la fois bio et locaux ».

4) Vers une gestion informatique homogène

Un logiciel de gestion est en cours de déploiement depuis la rentrée 2024 avec l'objectif de gérer le fonctionnement de l'ensemble des sites à la fin 2025.

³ présenté en commission permanente du 2 décembre 2024

Perspectives 2025 :

- . Construire la participation à Breizh Achats dans la perspective des orientations du PAT et notamment l'ancrage territorial,
- . Déployer le logiciel de gestion de la restauration partagé entre tous les collèges publics
- . Poursuivre l'expérimentation « Nourrir l'avenir » avec 3 nouveaux collèges



Lutte contre le gaspillage alimentaire :

En 2023, 5 établissements scolaires et un établissement médico-social ont bénéficié d'une prestation de diagnostic du gaspillage alimentaire (avec en moyenne 85 g par convive et par repas).

Gouvernance :

- 1) interne : élu délégataire
- 2) Réunion du **Comité consultatif de gouvernance alimentaire** (CCGA) prévue le 12 décembre 2024

Agenda 2030 : les contributions majeures aux objectifs de développement durable

	<i>ODD2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE</i>
	<i>ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE</i>

VULNERABILITES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Élues référentes : Caroline Roger-Moigneu, vice-présidente en charge de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté, des gens du voyage. Anne-Françoise Courteille Vice-Présidente déléguée à la protection de l'enfance et à la prévention – Armelle Billard Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées.

Services référents : pôle solidarités humaines, direction lutte contre les exclusions,



Le projet de mandature 2022-2028 :

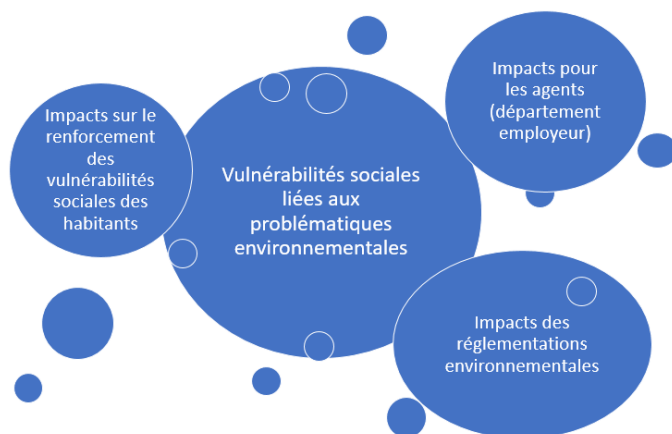
Favoriser un développement équilibré et solidaires, au service des habitant·es et des acteur·rices du territoire, afin de mieux les préparer aux changements environnementaux et sociaux

Les projets du plan de transition écologique

Recherche action : transitions écologiques et travail social

Vulnérabilités sociales et environnementales : un diagnostic des enjeux

Les problématiques environnementales désignent notamment les effets du changement climatique, de l'artificialisation des modes de vie et de la rupture du lien avec la nature.



1) Le renforcement des vulnérabilités sociales des habitant.es.

Elles sont liées :

. à la santé, pour lesquelles les publics vulnérables socialement sont surreprésentés (gradient social de santé), dues à :

- l'exposition aux polluants environnementaux (perturbateurs endocriniens, polluants persistants),
- à la pollution de l'air (pathologies respiratoires, maladies cardio-vasculaires, cancers, effets indésirables lors de la grossesse), qui est amenée à se renforcer avec les vagues de chaleur prolongées et les incendies,
- à l'augmentation de la circulation des maladies infectieuses vectorielles du fait du changement climatique (davantage de maladies transmises par l'eau plus chaude, zoonoses via les moustiques tigrés, tiques..),

- aux allergies (augmentation du pollen avec chaleur et espèces exotiques envahissantes : 32 % des semaines surveillées à Rennes avec un risque allergique global aux pollens élevé ou très élevé en 2022 contre 18 % en 2018 - PRSE 23 - 27),
- aux événements climatiques extrêmes : santé physique touchée par les canicules, sécheresses (pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, décès - été 2022 : 168 décès liés à la canicule en Bretagne (Programme régional santé environnement (PRSE) 2023-27)), santé mentale notamment en cas de pertes de biens (dépression et anxiété), épuisement/suicides en cas de vagues de chaleur ou agressivité accrue, éco-anxiété et plus largement sentiment d'insécurité, d'impréparation aux risques liés au changement climatique (le sentiment de préparation aux risques augmente moins vite que le sentiment d'exposition).

- . au logement, en raison de sa qualité d'isolation : phénomène de passoire/bouilloire thermique,
- . au bruit : facteur de pathologies cardio-vasculaires, limitation des performances cognitives, stress, troubles du sommeil, surdité/acouphènes,
- . à la satisfaction des besoins essentiels :
 - précarité d'accès à une alimentation de qualité dans un contexte de baisse des rendements agricoles et de renchérissement de leur coût,
 - précarité d'accès à l'eau notamment en période de sécheresse/canicule,
 - difficulté d'accès à un cadre naturel de qualité avec des espaces naturels inégalement répartis et des îlots de chaleur urbains problématiques durant les canicules.
- . au renforcement des vulnérabilités professionnelles :
 - renforcement de la pénibilité des métiers de terrain ou du travail en extérieur sensibles aux événements météo intenses (canicules, tempêtes,...),
 - exposition des professionnels ayant un travail en milieu naturel favorisant la transmission de zoonoses,
 - diminution de la productivité de l'activité professionnelle.

2) L'impact des réglementations environnementales

Il peut résulter :

- . de difficultés d'accès à l'information ou à sa compréhension dans un contexte de normes environnementales évolutives (ex : zone à faibles émissions - ZFE),
- . d'une perte du pouvoir d'agir : manque de concertation dans les décisions relatives aux réglementations environnementales ou aux aides sociales écologiques (ex : impact du ressenti « infantilissant » dans la mise en place de chèques d'alimentation bio),
- . de vulnérabilités professionnelles : sous l'effet de nouvelles normes qui impliquent des évolutions dans la manière d'exercer un métier ("Un salarié sur dix déclare que son activité de travail a été modifiée par l'introduction de normes environnementales⁴") ou des changements de métiers vers de nouveaux secteurs dans lesquels les travailleurs ne sont pas forcément qualifiés.
- . de la mise en place des dispositions de la loi Climat et résilience relatives au Zéro Artificialisation Nette conduisant à l'interdiction de location des passoires thermiques, qui peut renforcer les difficultés des personnes les plus vulnérables à se loger
- . de vulnérabilités ou précarités financières, associant diversement mobilité : taxe carbone, ZFE, dépendance à la voiture du fait du lieu d'habitation.

⁴ - Delanoë et Moncel, 2022

3) Les impacts des problématiques environnementales pour les agents (le Département employeur)

Ils peuvent aggraver :

- . les vulnérabilités professionnelles : prise en compte des préoccupations environnementales dans les postes de travail qui impliquent des évolutions dans la manière d'exercer un métier,
- . ou renforcer la pénibilité des métiers de terrain en cas d'événements climatiques extrêmes (chaleurs intenses, tempêtes, ...) et risque de maladies professionnelles accrues avec le développement plus fréquent de zoonoses.

Perspective : explorer l'impact du changement climatique sur le travail social

Construire un partenariat avec les sciences humaines pour explorer le rôle de l'action sociale dans la transition écologique

A partir d'un constat partagé :




- . les inégalités sociales se traduisent par une plus grande vulnérabilité des plus démunis,
 - . les changements induits par l'adaptation à la crise climatique peuvent aussi aggraver les inégalités,
 - . les outils de l'action sociale ont un impact climatique qu'il faut réduire,
 - . l'action sociale produit du lien social, lui-même indispensable à la résilience,
- quels moyens, quelles ressources, faut-il mettre à la disposition des travailleurs sociaux pour leur permettre de rendre la transition écologique plus juste ?

Viser une transition socialement juste et garantir une meilleure équité entre les personnes et les territoires
Reconnaitre la place centrale des personnes accompagnées dans la co-construction des politiques publiques et dispositifs d'adaptation
Rechercher l'exemplarité (déterminante de l'acceptabilité)
Privilégier des organisations souples, agiles, faisant place aux initiatives
S'appuyer sur des outils existants : Contrats d'objectifs et de moyens, tarification, ingénierie, contractualisation

Gouvernance

Le **comité de coordination** s'est réuni à deux reprises en 2024.

Contribution aux objectifs de développement durable

	ODD2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE
	ODD7 GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNE, A UN COUT ABORDABLE10
	ODD10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Transition écologique des établissements sociaux

Depuis 2016, le Département accompagne les établissements d'hébergement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre d'une démarche de progrès sur le développement durable, de l'alimentation et de l'énergie.

En 2019, le Département a mis en place 2 modalités d'appui aux établissements :

- un dispositif d'ingénierie avec un conseiller en énergie pour accompagner les établissements sur la maîtrise de l'énergie et la consommation d'eau (réalisation de bilans, assistance à maîtrise d'ouvrage).
- un dispositif d'aide via un appel à candidatures (AAC) pour le développement durable dans les établissements PAPH selon 3 thématiques :

- . un soutien de la démarche globale de développement durable

Pour accompagner les établissements qui s'engagent à expérimenter de nouveaux modes de management davantage tournés vers le confort et la qualité de vie des personnes âgées et des professionnels, et à faire évoluer leur politique d'achats, leur gestion de l'énergie et des déchets.

- . un volet alimentation responsable

Pour répondre aux objectifs du projet départemental (introduire 50% de produits durables dont 20 % de produits d'origine biologique) via les axes suivants :

- aider à l'acquisition de matériel adapté,
- former les équipes à l'usage de ces nouveaux matériels ainsi qu'aux nouvelles techniques culinaires,
- réaliser un diagnostic-action des approvisionnements,
- réaliser une formation action sur le gaspillage alimentaire,
- prendre en compte l'environnement et l'ensemble des services,
- faire mieux manger les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (mise en place d'actions « belles assiettes », etc).

- . un volet énergie : financement d'audits énergétiques et d'études CVC (chauffage, ventilation et climatisation)

Plafond des aides (2024) :

En fonctionnement 60 000 € toutes thématiques

En investissement 150 000 € toutes thématiques

Bilan de l'appel à candidatures (AAC)

Depuis la mise en place de cet appel à candidatures, 87 établissements ont été soutenus par le Département pour un montant total de 7,78 millions d'euros (un établissement ayant la possibilité de candidater plusieurs fois).

87 établissements ont candidaté sur la période 2019-23			
135 candidatures retenues			
Démarche globale DD	19		
Alimentation	36		
Rénovation Energétique	80	Audits	65
		Travaux	15

En 2022 et 2023, des projets de travaux ont été financés dans la cadre du plan de relance à hauteur de 3,2 et 3 millions d'euros. L'ARS a également apporté une contribution globalement 580 000 euros.

Bilan des opérations de travaux 2022-2023 :

	AAC 2022	AAC 2023
Nb d'établissement	7	7
Surface (m²)	21 455	20 802
Nb de résidents	460	341
Economie d'énergie (kWh)	1 385 492	2 036 247
CEE (kWh Cumac)*	80 769 000	56 800 000